

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

RAPPORT ANNUEL
20 MAI 2016 – 19 MAI 2017

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 2017

SUPPLÉMENT N° 19



NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

RAPPORT ANNUEL
20 MAI 2016 – 19 MAI 2017

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 2017

SUPPLÉMENT N° 19



NATIONS UNIES
New York, 2017

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 22 juin 2017.

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Numéro de vente: EOR 2017, Supp. 19

Copyright © Nations Unies, 2017

Tous droits réservés

ISBN: 978-92-1-800013-2

eISBN: 978-92-1-361392-4

Cote: E/2017/39-E/ESCAP/73/40

ISSN: 0252-2284

Table des matières

[24 mai 2017]

Page

Introduction	
Chapitre	
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention.....	1
A. Résolutions adoptées par la Commission à sa soixante-treizième session	1
73/1 Alignement de l'appareil de conférence de la Commission sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.....	1
73/2 Renforcement du mécanisme régional pour la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	4
73/3 Promouvoir la connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique	7
73/4 Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique	10
73/5 Renforcer le soutien de la région Asie-Pacifique à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14	10
73/6 Mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au moyen de la coopération régionale	12
73/7 Renforcement de la coopération régionale en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique	14
73/8 Renforcer la coopération régionale en faveur du développement de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique	18
73/9 Feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique	21
B. Décisions adoptées par la Commission à sa soixante-treizième session	22
73/1 Mise en œuvre régionale du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	22
73/2 Rapport sur l'Atelier régional de renforcement des capacités sur la modélisation des objectifs de développement durable pour les pays les moins avancés en Asie et dans le Pacifique	23
73/3 Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et des objectifs de développement durable dans le Pacifique	23
73/4 Résumé du Rapport 2017 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers.....	23
73/5 Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission	23
73/6 Rapport intermédiaire sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2016-2017	23
73/7 Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa treizième session	23
73/8 Rapport sur l'Atelier régional relatif à l'adaptation du Programme 2030 et du Programme d'action d'Istanbul au niveau national pour les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique.....	23

73/9	Rapport de la troisième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier	24
73/10	Rapport sur le commerce, l'investissement, la science, la technologie et l'innovation en tant que moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	24
73/11	Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa douzième session.....	24
73/12	Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa douzième session	24
73/13	Forum Asie-Pacifique 2017 des entreprises.....	24
73/14	Rapport de la Conférence ministérielle sur les transports à sa troisième session.....	24
73/15	Intérêt mondial pour le développement durable des transports.....	24
73/16	Urbanisation et développement durable en Asie et dans le Pacifique: liens et incidences sur les politiques	25
73/17	Début de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région Asie-Pacifique: intégration et questions d'environnement et de développement	25
73/18	Rapport du Comité de coordination des programmes de sciences de la Terre en Asie de l'Est et du Sud-Est	25
73/19	Rapport de la Commission du Mékong	25
73/20	Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation sur sa première session	25
73/21	Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa onzième session.....	25
73/22	Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur sa première session	25
73/23	Applications des techniques spatiales au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030.....	26
72/24	Rapport sur les mécanismes de coopération régionale pour l'évaluation multirisque et l'alerte rapide	26
73/25	Rapport du Comité des typhons.....	26
73/26	Rapport sur le Groupe d'experts des cyclones tropicaux.....	26
73/27	Préparatifs du troisième examen régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique	26
73/28	Préparatifs de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022).....	26
73/29	Rapport du Comité de statistique sur sa cinquième session.....	26
73/30	Rapport sur le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique sur sa deuxième réunion	26
73/31	Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa douzième session.....	27

73/32	Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sur sa onzième session	27
73/33	Perspectives sous-régionales en matière de développement durable de l'Asie et du Pacifique	27
73/34	État de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 en Asie et dans le Pacifique	27
73/35	Note verbale en date du 10 mai 2017 adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de Sri Lanka en Thaïlande.....	27
73/36	Programme de travail proposé pour la période biennale 2018-2019.....	27
73/37	Modifications de programme proposées pour la période biennale 2016-2017	27
73/38	Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités	28
73/39	Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	30
73/40	Date, lieu et thème de la soixante-quatorzième session de la Commission (2018)	30
73/41	Renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique	30
73/42	Note verbale en date du 28 avril 2017 adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par le Bureau de M. Min Bahadur Shrestha, Vice-Président de la Commission de planification nationale du Népal	31
73/43	Résumé de l'Étude 2017 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique.....	31
II.	Organisation de la soixante-treizième session de la Commission	32
A.	Participation et organisation des travaux.....	32
B.	Ordre du jour	34
C.	Ouverture de la session	36
D.	Adoption du rapport de la Commission.....	36
III.	Travaux de la Commission depuis sa soixante-douzième session.....	37
A.	Activités des organes subsidiaires	37
B.	Publications	37
C.	Relations avec les autres organes de l'Organisation des Nations Unies.....	38
Annexes		
I.	État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la Commission	39
II.	Appareil de conférence de la Commission	40
III.	Réunions des organes subsidiaires et autres organes intergouvernementaux tenues depuis la soixante-douzième session de la Commission.....	49
IV.	Publications et documents de la Commission	52

Liste des abréviations

CAPFTIC	Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement
CAPGIC	Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes
CAPTT	Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
CMAD	Centre pour la mécanisation agricole durable
CRPAD	Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable
ISAP	Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique
OMM	Organisation météorologique mondiale

Notes: L'unité monétaire utilisée est le dollar des États-Unis d'Amérique, sauf indication contraire.

Introduction

1. La soixante-treizième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique s'est tenue au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok du 15 au 19 mai 2017. Le présent rapport, qui couvre la période allant du 20 mai 2016 au 19 mai 2017, rend compte de ses conclusions. Le compte rendu des travaux de la session fait l'objet d'un document distinct (E/ESCAP/73/41).

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

2. À sa soixante-treizième session, la Commission a adopté neuf résolutions et 43 décisions, telles que figurant ci-dessous. Les neuf résolutions sont portées à l'attention du Conseil.

A. Résolutions adoptées par la Commission à sa soixante-treizième session

Résolution 73/1

Alignement de l'appareil de conférence de la Commission sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 71/1, en date du 29 mai 2015, intitulée « Restructurer l'appareil de conférence de la Commission pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015 », dans laquelle elle a décidé d'effectuer, à sa soixante-treizième session, un examen des réformes engagées au titre de cette résolution et a prié la Secrétaire exécutive de soumettre un rapport, qui servirait de base à cet examen, sur l'application de ces réformes et d'y inclure des recommandations concernant d'autres ajustements à l'appareil de conférence, si nécessaire,

Rappelant également sa résolution 71/11, en date du 29 mai 2015, portant création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, et sa résolution 72/6, en date du 19 mai 2016, intitulée « S'engager à mettre en œuvre avec efficacité le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique »,

Notant le rôle unique de la Commission, en tant qu'organe le plus représentatif de l'Asie et du Pacifique, et son mandat complet qui fait d'elle le principal centre de développement économique et social du système des Nations Unies pour le développement dans la région,

Ayant examiné la note du secrétariat sur l'examen de la mise en œuvre de la résolution 71/1¹,

Ayant examiné également les rapports des divers comités, des conseils d'administration des institutions régionales ainsi que des conférences ministérielles qui ont eu lieu depuis sa soixante et onzième session, et les rapports du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable sur ses troisième² et quatrième³ sessions,

Rappelant la résolution 71/243 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2016, entièrement consacrée à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies,

¹ E/ESCAP/73/36.

² E/ESCAP/72/16.

³ E/ESCAP/73/31.

1. *Décide* de réviser son appareil de conférence avec effet immédiat, pour qu'il soit adapté et conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030⁴, de la façon suivante:

a) Chaque session de la Commission comprendra un segment hauts responsables, suivi d'un segment ministériel, pour une durée totale ne dépassant pas cinq jours. La durée de chacun des segments sera arrêtée par le secrétariat en consultation avec les États membres;

b) L'appareil subsidiaire de la Commission comprendra également le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, dont le mandat figure en annexe à la présente résolution;

c) Au maximum huit conférences ministérielles *ad hoc* ou autres réunions intergouvernementales seront organisées outre le calendrier régulier des réunions intergouvernementales pour chaque exercice biennal, pour une durée totale ne dépassant pas 16 jours, à moins que la Commission n'en décide autrement;

d) Sous réserve de l'accord de la Commission, un comité pourra être convoqué au niveau ministériel de façon ponctuelle pour assurer un engagement de haut niveau concernant les questions qu'il traite;

e) Les institutions régionales opérant sous les auspices de la Commission comprendront le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes;

f) Sauf si la Commission en décide autrement, le Règlement intérieur de la Commission et notamment les règles régissant la prise de décision s'appliquent, *mutatis mutandis*, à ses comités et aux réunions et conférences convoquées dans le cadre de son appareil de conférence;

2. *Décide également* que le placement des délégations des membres et membres associés de la Commission sera déterminé par tirage au sort, le premier État membre sélectionné se voyant attribuer la première place et tous les autres lui succédant par ordre alphabétique en langue anglaise;

3. *Invite* les partenaires de développement, en particulier les organisations du système des Nations Unies pour le développement concernées, à collaborer avec la Commission pour promouvoir le développement durable dans la région Asie-Pacifique, au moyen de tous les mécanismes appropriés, y compris une participation active aux sessions de la Commission et une coopération accrue sur les projets et politiques;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive de continuer à promouvoir et à renforcer la communication, la coopération et la collaboration entre les organisations pertinentes du système des Nations Unies pour le développement en Asie et dans le Pacifique et les autres parties prenantes, selon qu'il convient, à l'appui de la mise en œuvre, par les États membres, du Programme 2030, dans un souci d'efficacité et d'efficience maximales;

5. *Prie également* la Secrétaire exécutive de continuer à effectuer un suivi et une évaluation systématiques de l'appareil de conférence et de sa conformité avec les priorités de la Commission au titre des programmes, afin d'accroître l'efficacité, l'efficace et les synergies des travaux de la Commission, en gardant à l'esprit la résolution 71/243 de l'Assemblée générale;

6. *Décide* de conduire un examen de son appareil de conférence à sa soixante-dix-huitième session, en 2022, un examen à mi-parcours étant effectué à sa soixante-quinzième session, en 2019, et prie la Secrétaire exécutive d'établir dans les deux cas un rapport axé sur les domaines d'activité de la Commission, qui servira de base à cet examen.

*Sixième séance plénière
19 mai 2017*

⁴ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

Annexe

Mandat du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

A. Fonctions générales

1. Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable est une instance intergouvernementale inclusive qui se réunit chaque année. Il appuie les préparatifs du Forum politique de haut niveau pour le développement durable dans le cadre du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.
2. Le Forum constituera une plateforme régionale pour:
 - a) Aider les pays, notamment les pays ayant des besoins particuliers, y compris par le renforcement de leurs capacités de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
 - b) Présenter un point de vue régional sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en identifiant les tendances régionales, ainsi qu'en unifiant et en mettant en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés, compte tenu des contributions des autres organismes du système des Nations Unies au niveau régional, des autres organisations régionales et sous-régionales et des parties prenantes concernées;
 - c) Appuyer le suivi et l'examen des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable au niveau régional par les moyens suivants: évaluer les progrès réalisés et offrir des possibilités d'apprentissage par les pairs concernant le thème et les objectifs qui seront examinés lors du Forum politique de haut niveau; contribuer à la présentation des examens nationaux volontaires; et procéder à un examen périodique des progrès de la feuille de route en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique.
3. Ces fonctions bénéficient de l'appui interinstitutions, y compris par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale des Nations Unies pour la région de l'Asie et du Pacifique.

B. Conduite du Forum

4. Partie intégrante de l'appareil de conférence de la Commission, le Forum sera convoqué chaque année en tant qu'instance intergouvernementale inclusive avant le Forum politique de haut niveau. Le thème du Forum devrait s'inscrire dans la ligne de celui du Forum politique de haut niveau, et l'ensemble des objectifs à examiner de manière approfondie devrait être identique à l'ensemble des objectifs du Forum politique de haut niveau.
5. Le Forum n'anticipera pas sur les décisions du Forum politique de haut niveau ni ne préjugera de ces dernières, n'alourdira pas la charge représentée par l'établissement de rapports pour les États membres ni n'augmentera le budget ordinaire de la Commission au-delà du niveau ayant déjà été approuvé par l'Assemblée générale.
6. Le format actuel, y compris l'élection du Bureau pour chaque session, pourrait être maintenu et offrir un espace à la participation multipartite en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en consultation, selon qu'il convient, avec les États membres.
7. Les résultats du Forum se présenteront sous la forme d'un rapport assorti d'un résumé du président figurant en annexe.
8. Le Forum pourra tenir compte des points de vue sous-régionaux sur les thèmes dont il traite. Des réunions préparatoires de parties prenantes pourront être convoquées, dans les limites des ressources existantes.

9. Le Forum, y compris la participation des parties prenantes, sera conduit conformément au Règlement intérieur de la Commission ainsi qu'aux modalités du Forum politique de haut niveau sous les auspices du Conseil économique et social, tant qu'aucune incompatibilité n'aura été constatée entre eux.

10. Durant chaque session, un membre du Bureau de la session précédente pourra faire rapport sur les discussions tenues lors du Forum politique de haut niveau réuni dans l'intervalle et sur les conclusions de la précédente session du Forum.

11. Le Forum sera conduit de manière à éviter tout double emploi avec les autres plateformes et forums régionaux; dans un souci d'efficacité et selon qu'il convient, le Forum sera convoqué en coordination ou en collaboration avec d'autres forums et plateformes.

C. Relations du Forum avec l'appareil de conférence de la Commission

12. Le rapport du Forum tel que défini au paragraphe 7 sera porté à l'attention de la Commission à sa session suivante par le Président ou le Vice-Président du Forum.

13. Le Forum pourra recevoir des contributions des comités subsidiaires de la Commission ainsi que des autres parties prenantes concernées.

14. Le Forum pourra bénéficier des conseils fournis par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission en tant que moyen de consultation des États membres entre les sessions du Forum.

15. Les années où le Forum politique de haut niveau se réunit sous les auspices de l'Assemblée générale sous forme de sommet, ce qui est le cas tous les quatre ans, le Forum pourra se tenir parallèlement à la session de la Commission en avril/mai, et la Commission et le Forum partageront le même thème, selon qu'il convient. Les années où le Forum politique de haut niveau se réunit sous les auspices du Conseil économique et social, le Forum se réunira au plus haut niveau technique.

16. Si les États membres en font la demande, le mandat du Forum pourra être révisé sur recommandation du Forum et après approbation de la Commission, en tenant compte des nouvelles contributions du Forum politique de haut niveau et sur la base de l'examen périodique mené par les États membres.

Résolution 73/2

Renforcement du mécanisme régional pour la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 69/137 de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 2014, par laquelle l'Assemblée a fait siens la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, adoptés à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral qui s'est tenue à Vienne du 3 au 5 novembre 2014 et à l'occasion de laquelle toutes les parties prenantes concernées ont exprimé leur volonté de mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne, ainsi que la résolution 71/3 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en date du 29 mai 2015, relative au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024,

Réaffirmant l'objectif général du Programme d'action de Vienne, qui est de répondre de façon plus cohérente aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral qui résultent de leur enclavement, de leur éloignement et des contraintes géographiques qui sont les leurs, et ainsi d'accroître le taux de croissance d'une manière durable et qui profite à tous, ce qui peut contribuer à éliminer la pauvreté,

Rappelant la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », document final du Sommet des Nations Unies tenu en 2015 et consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, établissant une série complète d'objectifs et de cibles relatifs au développement durable à caractère universel, qui sont ambitieux, axés sur l'être humain et porteurs de changement,

Rappelant également la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, en date du 27 juillet 2015, relative au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement,

Rappelant en outre la résolution 64/214 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2009, dans laquelle l'Assemblée a salué l'établissement du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral, ainsi que la résolution 69/137, dans laquelle l'Assemblée a demandé instamment la ratification de l'Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral,

Saluant le travail accompli par le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral pour renforcer les capacités d'analyse de ces pays et maximiser l'efficacité des actions concertées en vue de la bonne mise en œuvre des dispositions convenues à l'échelle internationale concernant les pays en développement sans littoral,

Saluant également les efforts déployés par le Gouvernement vietnamien pour accueillir la Réunion de haut niveau des Nations Unies pour la région de l'Eurasie sur le renforcement de la coopération en faveur du transit, de la facilitation du commerce et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui s'est tenue à Hanoï du 7 au 9 mars 2017, et prenant note des résultats de cette réunion⁵,

Reconnaissant que les cadres d'intégration régionale, notamment l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie⁶, l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique⁷ et l'Accord intergouvernemental sur les ports secs⁸, contribuent à aider les pays en développement sans littoral à surmonter les difficultés qui résultent de leur enclavement,

Constatant la nécessité de promouvoir les investissements publics et privés dans les réseaux régionaux de commerce, de transport, de télécommunications et d'énergie, et consciente des vulnérabilités et des besoins particuliers des pays en développement sans littoral,

Ayant examiné la note du secrétariat concernant son appui à la mise en œuvre régionale du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024⁹,

Considérant que les initiatives d'intégration régionale, telles que l'Accord sur les véhicules à moteur conclu entre le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et le Népal, l'Initiative « Une ceinture, une route », le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale et le Plan-cadre aux fins de la connexion des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à l'horizon 2025, pourraient efficacement faciliter la participation des pays en développement sans littoral à l'économie mondiale, si elles sont exécutées conformément aux règles, obligations et meilleures pratiques pertinentes internationalement admises,

1. *Réaffirme* que le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024¹⁰ constitue un cadre

⁵ http://unohrrls.org/event/euro-asia_lldcs-transit-countries_viet-nam/.

⁶ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2323, n° 41607.

⁷ Ibid., vol. 2596, n° 46171.

⁸ Résolution 69/7.

⁹ E/ESCAP/73/3.

¹⁰ Résolution 69/137 de l'Assemblée générale, annexe II.

fondamental pour la création de véritables partenariats entre les pays en développement sans littoral et de transit et leurs partenaires de développement aux niveaux national, bilatéral, sous-régional, régional et mondial;

2. *Invite* les pays en développement sans littoral, les pays de transit, leurs partenaires de développement, le système des Nations Unies et toutes les autres parties prenantes à mettre en œuvre, à tous les niveaux, les actions pertinentes qui ont été convenues dans le Programme d'action de Vienne au titre de ses priorités d'action – à savoir les questions fondamentales de la politique de transit, le développement et l'entretien des infrastructures, le commerce international et la facilitation du commerce, l'intégration et la coopération régionales, la transformation structurelle de l'économie, et les moyens de mise en œuvre – de façon coordonnée, cohérente et rapide;

3. *Invite* les partenaires de développement à apporter un appui technique et financier ciblé, selon que de besoin, en faveur de la mise en œuvre des actions particulières définies dans le Programme d'action de Vienne et en faveur des processus d'intégration régionale actuels auxquels participent les pays en développement sans littoral;

4. *Souligne* que le Programme d'action de Vienne plaide en faveur d'une intégration et d'une coopération régionales entre les pays en développement sans littoral qui ne se limitent pas au commerce et à la facilitation du commerce, et considère que l'intégration de la connectivité régionale dans toutes les dimensions, notamment économique, socioculturelle et humaine, est essentielle pour accroître la compétitivité et la diversification de ces pays et pour les aider à tirer le meilleur parti de la mondialisation;

5. *Souligne* que les initiatives d'intégration régionale peuvent efficacement faciliter la participation des pays en développement sans littoral à l'économie mondiale;

6. *Souligne également* l'importance pour les pays en développement sans littoral et les pays de transit voisins de mobiliser efficacement des ressources intérieures et extérieures suffisantes aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, ainsi que le rôle fondamental que peut jouer le secteur privé à l'appui de cette mise en œuvre, notamment par l'investissement direct étranger;

7. *Encourage* les pays en développement sans littoral de l'Asie et du Pacifique qui ne l'ont pas encore fait à ratifier l'Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral ou à y adhérer, dans les meilleurs délais, afin de rendre ce groupe de réflexion pleinement opérationnel, et invite les organisations du système des Nations Unies, les pays membres et les organisations internationales et régionales compétentes à fournir un appui à ce groupe, selon que de besoin;

8. *Prend note avec satisfaction* des éléments qui figurent dans le paquet de Nairobi adopté à la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, et invite les membres à ratifier et à mettre pleinement en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges;

9. *Souligne* l'importance d'une application, d'un suivi et d'un examen effectifs du Programme d'action de Vienne aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial;

10. *Souligne également* que des liens solides, au niveau régional, devraient être établis entre le dispositif d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et celui du Programme d'action de Vienne;

11. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) De continuer à appuyer les efforts de développement déployés par les pays en développement sans littoral, en particulier dans les domaines liés à la connectivité, à la compétitivité et aux cadres d'intégration à l'échelle régionale;

b) De continuer à fournir toute l'aide possible aux pays en développement sans littoral de l'Asie et du Pacifique dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne;

c) De continuer à assurer le suivi coordonné et le contrôle de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et à présenter des rapports analytiques annuels, comme il est demandé au paragraphe 75 dudit Programme d'action, à l'Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique;

12. *Prie également* la Secrétaire exécutive de faire rapport à la Commission à sa soixante-quinzième session sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Sixième séance plénière
19 mai 2017*

Résolution 73/3

Promouvoir la connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Réaffirmant son engagement à l'égard de la mise en œuvre de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle un ensemble d'objectifs et de cibles a été adopté afin de réaliser le développement durable,

Rappelant la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, telle qu'approuvée par la résolution 70/1 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en date du 23 mai 2014,

Rappelant également sa résolution 71/8, en date du 29 mai 2015, intitulée « Renforcement de la connectivité intrarégionale et interrégionale en Asie et dans le Pacifique », qui a accordé la priorité à la mise en place d'une connectivité générale et sans solution de continuité dans la région, et se félicitant des progrès accomplis dans l'application de cette résolution,

Prenant note de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique¹¹, telle qu'adoptée par le quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, tenu à Bangkok du 29 au 31 mars 2017, dans le cadre duquel la connectivité a été reconnue comme un domaine prioritaire de coopération en vue de la réalisation des objectifs de développement durable,

Considérant le rôle important et décisif de la connectivité dans la réalisation des objectifs de développement durable et dans le renforcement de l'intégration régionale en Asie et dans le Pacifique,

¹¹ E/ESCAP/73/31, annexe II.

Considérant également la centralité de la connectivité dans l'approfondissement et l'élargissement de la coopération et de l'intégration régionales en vue de promouvoir le commerce, d'attirer l'investissement, de stimuler le tourisme, de favoriser les liens sociaux et culturels et de parvenir à une plus grande mobilité, en créant ainsi des possibilités de réaliser les objectifs généraux de développement,

Consciente de la volonté commune exprimée par les membres et membres associés, en particulier gardant présent à l'esprit que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement méritent une attention particulière pour éliminer les obstacles au développement, aux fins d'une connectivité régionale accrue permettant de promouvoir la croissance économique et d'assurer à tous une prospérité partagée,

Reconnaissant le rôle fondamental des accords et des arrangements régionaux, y compris l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie¹², l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique¹³, l'Accord intergouvernemental sur les ports secs¹⁴, le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux¹⁵, le Cadre de coopération régional pour la facilitation des transports ferroviaires internationaux¹⁶, la coopération en cours concernant l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et les activités en cours liées à la connectivité énergétique et à l'« Autoroute asiatique de l'énergie »¹⁷, en matière de promotion de la connectivité régionale,

Se félicitant des initiatives et des efforts nationaux, sous-régionaux et régionaux visant à faire progresser la connectivité dans la région et au-delà, et notant avec satisfaction la convocation du Forum « Une ceinture, une route » pour la coopération internationale, qui s'est tenu à Beijing les 14 et 15 mai 2017 et qui a bénéficié d'une participation large et à haut niveau de la part des pays de l'Asie et du Pacifique,

Gardant à l'esprit l'importance de l'intégration des trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement durable,

Soulignant l'importance de l'application des nouvelles technologies, en particulier l'utilisation novatrice des technologies de l'information et de la communication, pour accroître l'efficacité énergétique et améliorer la performance environnementale, en développant une connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable,

Se félicitant des efforts déployés par la Secrétaire exécutive à l'appui de la coopération entre les membres et membres associés afin de renforcer et de promouvoir la connectivité régionale, y compris en contribuant à des initiatives pertinentes,

Prenant acte des divers partenariats établis entre les pays, les organisations multilatérales, les programmes et autres parties prenantes connexes pour faire progresser la connectivité régionale et sous-régionale,

1. *Décide* de poursuivre les efforts et la coopération en matière de connectivité régionale afin de parvenir à une connectivité intégrée et ininterrompue, au moyen de consultations approfondies, de contributions conjointes et d'avantages partagés, et encourage tous les membres et membres associés à promouvoir le

¹² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2323, n° 41607.

¹³ Ibid., vol. 2596, n° 46171.

¹⁴ Résolution 69/7.

¹⁵ Résolution 68/4, annexe, appendice II.

¹⁶ Résolution 71/7, annexe.

¹⁷ Voir résolution 68/11.

dialogue sur la coordination des politiques et la coopération dans les domaines de l'infrastructure, du commerce, du financement, des contacts entre les peuples, des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication, conformément aux règles, obligations et meilleures pratiques internationalement admises;

2. *Invite* les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager la possibilité de devenir parties à l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique¹³, à l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie¹² et à l'Accord intergouvernemental sur les ports secs¹⁴;

3. *Invite* les gouvernements, les organes concernés des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, dans le cadre de leur mandat, et le secteur privé ainsi que la société civile, selon qu'il convient, à participer activement et à contribuer à la connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) De continuer à étudier les moyens d'intégrer d'une manière complète le développement durable dans la connectivité régionale et le processus d'intégration régionale;

b) De continuer à fournir l'appui nécessaire, conformément au mandat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, afin de promouvoir une connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable dans les domaines des transports, du commerce, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication dans la région;

c) De poursuivre les efforts pour faciliter les discussions, assurer le renforcement des capacités et fournir des conseils de politique générale, ainsi que pour permettre l'échange des meilleures pratiques entre les membres et les membres associés sur l'application des nouvelles technologies innovantes à la connectivité, de manière à accroître leur rentabilité et leur durabilité pour la promotion de la connectivité et de l'intégration régionales;

d) De continuer à coopérer avec les membres et membres associés pour appuyer la mise en œuvre efficace des projets d'infrastructure associés aux initiatives nationales, sous-régionales et régionales, parmi lesquelles la ceinture économique de la Route de la soie et la Route de la soie maritime du XXI^e siècle, l'Initiative mondiale pour les infrastructures, le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale, l'initiative Eurasia, le Programme pour la connectivité de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique pour la période 2015-2025, le Plan-cadre aux fins de la connexion des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à l'horizon 2025, conformément aux règles, obligations et meilleures pratiques internationalement admises;

e) D'établir un rapport sur la connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique en 2018, qui devra être actualisé tous les trois ans jusqu'en 2030 et soumis à la Commission à ses sessions correspondantes, pour fournir des informations sur les progrès accomplis, les difficultés persistantes et la voie à suivre en matière de connectivité régionale;

f) De continuer à créer et à renforcer des partenariats entre la Commission et les autres organisations régionales et sous-régionales, les programmes et les institutions financières internationales concernés afin de promouvoir la connectivité intégrée et ininterrompue et le développement durable;

5. *Prie également* la Secrétaire exécutive de faire rapport à la Commission à sa soixante-quinzième session sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

Sixième séance plénière
19 mai 2017

Résolution 73/4

Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Se félicitant du succès de la troisième session de la Conférence ministérielle sur les transports, tenue à Moscou du 5 au 9 décembre 2016^{18,19},

1. *Approuve* la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique¹⁹;

2. *Encourage* toutes les parties à l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie²⁰ à envisager d'adhérer à l'Accord intergouvernemental sur les transports routiers internationaux le long du réseau de la Route d'Asie²¹;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) D'accorder la priorité à la mise en œuvre du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021)²²;

b) De procéder en 2021 à une évaluation de la mise en œuvre de la phase I du Programme d'action régional et de présenter un rapport contenant des recommandations à la Conférence ministérielle sur les transports à sa quatrième session;

c) De solliciter la coopération de la Commission économique pour l'Europe et des autres organisations internationales, et d'accélérer les efforts actuellement déployés en vue de l'établissement et du bon fonctionnement du comité de coordination interrégional sur les transports entre l'Asie et l'Europe;

d) De continuer à appuyer la mise en œuvre de l'Accord intergouvernemental sur les transports routiers internationaux le long du réseau de la Route d'Asie, signé par la Chine, la Fédération de Russie et la Mongolie lors de la troisième session de la Conférence ministérielle sur les transports;

e) De faire rapport à la Commission à ses soixante-quinzième et soixante-dix-septième sessions sur l'application de la présente résolution.

*Sixième séance plénière
19 mai 2017*

Résolution 73/5

Renforcer le soutien de la région Asie-Pacifique à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », et reconnaissant l'importance de l'objectif de développement durable n° 14: conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable,

¹⁸ E/ESCAP/73/15.

¹⁹ E/ESCAP/73/15/Add.1.

²⁰ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2323, n° 41607.

²¹ <http://editing.escap.un.org/sites/default/files/Intergovernmental-Agreement-on-International-Road-Transport-along-the-Asian-Highway-Network-All-languages.pdf>.

²² E/ESCAP/73/15/Add.1, annexe I.

Rappelant également la résolution 70/226 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2015, dans laquelle l'Assemblée a décidé de convoquer la Conférence de haut niveau des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14: conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, devant être organisée conjointement par les Gouvernements fidjien et suédois,

Rappelant en outre la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, en date du 27 juillet 2015, par laquelle l'Assemblée a approuvé le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui fait partie intégrante du Programme 2030 et dont la pleine mise en œuvre est primordiale pour la réalisation de tous les objectifs de développement durable, notamment l'objectif n° 14,

Rappelant la résolution 70/303 de l'Assemblée générale, en date du 9 septembre 2016, relative aux modalités de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14,

Réaffirmant la résolution 72/9 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en date du 19 mai 2016, relative à la coopération régionale pour promouvoir la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable en Asie et dans le Pacifique, résolution dans laquelle elle a notamment lancé un appel en faveur d'un accroissement de la coopération, de la collaboration et de la coordination entre les sous-régions et les organisations régionales de l'Asie et du Pacifique, ainsi que par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire en vue de promouvoir la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif n° 14,

Considérant l'évaluation actuellement menée par le secrétariat concernant les besoins des pays de l'Asie et du Pacifique en matière de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre de l'objectif n° 14,

Tenant compte de la discussion de l'objectif n° 14 tenue lors du quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, laquelle contribuera au Forum politique de haut niveau pour le développement durable,

Prenant acte du travail préparatoire entrepris en vue de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, laquelle se tiendra à New York du 5 au 9 juin 2017,

1. *Demande* à tous les membres et membres associés d'apporter leur soutien à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14: conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable;
2. *Encourage* les membres et membres associés à envisager de prendre des engagements volontaires, faisant écho à la résolution 70/303 de l'Assemblée générale, d'ici au 9 juin 2017;
3. *Invite* les membres et membres associés à partager les bonnes pratiques, les enseignements tirés et l'information sur les partenariats en faveur des océans et des mers;
4. *Encourage* les membres et membres associés à continuer de renforcer leurs capacités en matière de gestion et d'exploitation durables des océans, à l'appui de la résolution 72/9 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique;

5. *Prie la Secrétaire exécutive:*

a) De continuer de favoriser les partenariats actuels et de créer de nouveaux partenariats, selon que de besoin, ainsi que soutenir la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, conformément aux mandats qui lui ont été confiés, notamment ceux émanant de la résolution 69/17 de la Commission, en date du 1^{er} mai 2013, et de la résolution 72/9 de la Commission, ainsi qu'en coordination et en collaboration avec les partenaires de développement;

b) De continuer d'aider les pays, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à partager des données d'expérience et à coopérer en matière de gestion des ressources naturelles, notamment des océans et des mers, compte tenu de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique²³;

c) De continuer d'appuyer les partenariats régionaux actuels et d'en établir de nouveaux, selon que de besoin, aux fins de l'amélioration des données et du renforcement des capacités statistiques en vue de l'objectif n° 14, conformément au document intitulé « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030: vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique », adopté par le Comité de statistique à sa cinquième session²⁴;

6. *Prie également* la Secrétaire exécutive de faire rapport à la Commission à sa soixante-quinzième session sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Sixième séance plénière
19 mai 2017*

Résolution 73/6

Mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au moyen de la coopération régionale

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 71/212 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2016, relative aux technologies de l'information et des communications au service du développement, dans laquelle l'Assemblée a reconnu le rôle des commissions régionales dans le suivi des processus liés au Sommet mondial sur la société de l'information et a demandé aux organismes compétents des Nations Unies de veiller à ce que nul ne soit laissé pour compte et qu'aucun pays ne soit oublié lors de l'application de cette résolution,

Rappelant également le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020²⁵, en particulier les objectifs et cibles visant à s'efforcer d'assurer un accès universel à Internet d'ici à 2020, à développer les capacités de production et à étendre les connexions à haut débit ainsi que les réseaux et connexions électroniques,

²³ E/ESCAP/73/31, annexe II.

²⁴ E/ESCAP/CST(5)/1.

²⁵ *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011 (A/CONF.219/7), chap. II.*

Rappelant en outre le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024²⁶, en particulier les actions nécessaires pour aider les pays en développement sans littoral à développer leur secteur des technologies de l'information et de la communication, à étendre l'infrastructure nécessaire au haut débit et à renforcer leurs capacités d'utiliser des technologies informatiques modernes et d'un coût abordable,

Réaffirmant l'invitation à appuyer le renforcement et la promotion de la connectivité et de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, telle que formulée dans l'annexe de la résolution 69/15 de l'Assemblée générale, en date du 14 novembre 2014, relative aux modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa),

Considérant que l'accès aux technologies de l'information et de la communication et le renforcement des capacités connexes, notamment pour les jeunes, les personnes âgées, les femmes, les personnes handicapées et les communautés rurales et isolées, sont fondamentaux pour combler le fossé numérique, réduire la pauvreté et réaliser les objectifs de développement durable et les autres objectifs de développement convenus au niveau international en Asie et dans le Pacifique,

Rappelant la résolution 69/10 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en date du 1^{er} mai 2013, relative à la promotion de la connectivité régionale des technologies de l'information et de la communication et à la construction de sociétés de la connaissance en réseau en Asie et dans le Pacifique,

Rappelant également sa résolution 71/10, en date du 29 mai 2015, relative au renforcement de la connectivité régionale en matière de technologies de l'information et de la communication au moyen de l'établissement d'un groupe de travail à composition non limitée sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, et notant qu'une proposition d'apporter des modifications à l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie²⁷ et à l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique²⁸ est en cours d'examen, en vue d'améliorer les technologies de l'information et de la communication et de renforcer les synergies intersectorielles en matière de transport,

Rappelant en outre sa résolution 72/10, en date du 19 mai 2016, dans laquelle la Commission a prié la Secrétaire exécutive de procéder à un examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information, dans le cadre de la session du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation,

Ayant examiné le rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation sur sa première session²⁹,

Prenant note avec satisfaction des résultats de la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, tenue à Guangzhou (Chine) en août 2016, et exprimant ses remerciements aux membres du Groupe de travail et au secrétariat,

1. *Invite* les membres et les membres associés à coopérer aux fins de la mise en œuvre du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information³⁰ et du Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de

²⁶ Résolution 69/137 de l'Assemblée générale, annexe II.

²⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2323, n° 41607.

²⁸ Ibid., vol. 2596, n° 46171.

²⁹ E/ESCAP/73/10.

³⁰ E/ESCAP/CICTSTI(1)/2.

l'information³¹ tels qu'approuvés par le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation à sa première session;

2. *Invite également* les membres et les membres associés à promouvoir de larges partenariats, notamment la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire et en soulignant l'importance de tels partenariats, aux fins de la mise en œuvre du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et du Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information;

3. *Prie la Secrétaire exécutive:*

a) D'accorder la priorité à la mise en œuvre du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et du Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, y compris en appuyant les membres et membres associés dans le cadre de leur mise en œuvre;

b) D'encourager la participation de différentes parties prenantes, telles que les organes et institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions et partenaires financiers internationaux, ainsi que le secteur privé, la société civile, les instituts de recherche et les groupes de réflexion, selon qu'il convient, à la mise en œuvre des activités du Plan directeur;

c) De continuer à conduire des travaux de recherche et d'analyse et des programmes de renforcement des capacités pour recenser les défis et les possibilités présentés par les quatre piliers de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et la mise en œuvre des initiatives stratégiques définies dans le Plan directeur, y compris l'appui à la formulation de plans d'action régionaux, sous-régionaux et nationaux, conformément au paragraphe 39 du Plan directeur, en vue de la réalisation du développement durable;

d) De mettre à profit les possibilités créées par les bureaux sous-régionaux et les institutions régionales de la Commission afin de faire progresser la mise en œuvre des activités, des consultations et de la coopération en faveur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, tout en renforçant les synergies intersectorielles;

e) De faire rapport au Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation à sa deuxième session sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des initiatives stratégiques définies dans le Plan directeur;

f) De faire rapport à la Commission à sa soixante-quinzième session sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Sixième séance plénière
19 mai 2017*

Résolution 73/7

Renforcement de la coopération régionale en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 69/283 de l'Assemblée générale, en date du 3 juin 2015, par laquelle a été entériné le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), lequel avait été adopté à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe à Sendai (Japon), tenue du 14 au 18 mars 2015,

³¹ E/ESCAP/CICTSTI(1)/3.

Rappelant également la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle l'Assemblée a reconnu l'importance de la promotion de la résilience et de la réduction des risques de catastrophe pour le développement durable,

Rappelant en outre la résolution 71/276 de l'Assemblée générale, en date du 2 février 2017, et accueillant avec satisfaction le rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe³²,

Rappelant la résolution 71/226 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2016, dans laquelle il est pris note, entre autres, de la convocation de la Conférence internationale sur la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), tenue à Bangkok les 10 et 11 mars 2016, qui a adopté les Principes de Bangkok pour la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)³³, en tant que contribution à la mise en place de systèmes de santé résilients au titre du Cadre de Sendai,

Rappelant de nouveau la résolution 71/226 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2016, dans laquelle, une nouvelle fois, l'Assemblée a vivement engagé les parties intéressées à assurer, selon qu'il convient, la coordination et la cohérence effectives de la mise en œuvre du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba³⁴, de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Cadre de Sendai, tout en respectant les mandats de chacun,

Rappelant également la résolution 70/203 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2015, qui porte sur la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis,

Rappelant en outre la résolution 71/12 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en date du 29 mai 2015, relative au renforcement des mécanismes régionaux pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Asie et dans le Pacifique,

Rappelant sa résolution 72/11, en date du 19 mai 2016, concernant l'amélioration des statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique pour réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international,

Rappelant également sa résolution 71/11, en date du 29 mai 2015, relative à la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, et reconnaissant la contribution du Centre à la réalisation des objectifs et cibles du Cadre de Sendai,

Insistant sur la nécessité d'améliorer la coordination entre les entités du système des Nations Unies, notamment les fonds, les programmes et les organismes spécialisés, ainsi qu'entre les autres organisations internationales et régionales, selon qu'il conviendra, afin d'appuyer les États membres dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai,

Soulignant, à cet égard, l'importance d'assurer une coordination et une cohérence effectives au sein de l'appareil de conférence de la Commission, notamment s'agissant du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes,

³² A/71/644.

³³ www.who.int/hac/events/2016/Bangkok_Principles.pdf.

³⁴ Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

Prenant note des documents finals de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à New Delhi du 2 au 5 novembre 2016, à savoir la Déclaration de New Delhi de 2016 sur la réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique et le Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)³⁵, qui ont permis d'affermir la volonté politique des gouvernements s'agissant de la prévention et de la réduction des risques, et de renforcer la résilience en accélérant la mise en œuvre et le suivi du Cadre de Sendai dans la région, ainsi que des manifestations connexes, notamment le Forum Asie-Pacifique des principaux acteurs dans le domaine spatial, organisé par l'Agence indienne de recherche spatiale et la Commission,

Consciente de l'importance de la réunion du Partenariat asiatique de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, tenue à Oulan-Bator du 5 au 7 avril 2017, qui a permis de faciliter l'échange d'informations actualisées sur l'exécution du Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, et considérant les progrès accomplis dans l'examen de la situation des pays en matière de gestion des risques de catastrophe aux fins de la mise en œuvre et du suivi du Cadre de Sendai,

Notant que le troisième Sommet Asie-Pacifique de l'eau se tiendra à Yangon (Myanmar) en décembre 2017 et sera l'occasion pour les participants d'examiner diverses questions liées à l'eau, y compris les catastrophes liées à l'eau et les recommandations pertinentes quant à l'action à mener dans ce domaine,

1. *Invite* les membres et membres associés, en coordination avec les organisations internationales concernées, le secteur privé et la société civile, s'il y a lieu, à renforcer la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)³⁶ et les initiatives pertinentes, notamment les Principes de Bangkok pour la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)³³, en vue d'assurer une coopération, une cohérence et une intégration plus systématiques entre la gestion des risques de catastrophe et celle des risques sanitaires;

2. *Encourage* les membres et membres associés, le système des Nations Unies et les autres organisations et institutions internationales, ainsi que tous les autres acteurs intervenant dans les domaines pertinents, selon qu'il conviendra, à apporter un soutien au Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes et à coopérer à la réalisation de ses objectifs et à l'exécution de son programme de travail;

3. *Invite* les États membres à participer à la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra à Oulan-Bator du 16 au 19 juillet 2018, au plus haut niveau;

4. *Invite* les membres et membres associés, en coordination avec les organisations internationales pertinentes, le secteur privé et la société civile, selon qu'il conviendra, à envisager d'apporter un appui financier et d'autres formes d'appui pertinent en faveur de son Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays de l'Asie du Sud-Est, et à trouver de nouveaux partenaires pour ce Fonds, afin de renforcer les systèmes d'alerte rapide multirisques axés sur l'être humain dans la région;

5. *Invite* tous les membres et membres associés, les organisations du système des Nations Unies, les autres organisations internationales et régionales ainsi que la société civile, notamment les organisations non gouvernementales et les particuliers, à célébrer la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis de manière appropriée et en fonction des priorités nationales, afin de sensibiliser le public aux risques posés par les tsunamis;

³⁵ Voir www.unisdr.org/we/inform/events/46721.

³⁶ Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II.

6. *Prie la Secrétaire exécutive:*

a) D'accorder la priorité à la synchronisation de l'appui pluridisciplinaire apporté aux États membres dans le cadre de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans leurs stratégies de développement, conformément au Cadre de Sendai et aux objectifs et cibles de développement durable relatifs à la réduction des risques de catastrophe;

b) De renforcer la coordination interinstitutions avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et les autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les autres organisations régionales et internationales pertinentes, notamment tel que visé dans la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique³⁷;

c) De faire appel à de nouveaux donateurs potentiels, s'il y a lieu, et d'examiner les possibilités novatrices de mobilisation de ressources propres à renforcer le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays de l'Asie du Sud-Est;

d) De continuer de soutenir les activités du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique tendant à resserrer les liens avec les initiatives d'autres organisations internationales, et de veiller à ce que ses travaux débouchent sur des résultats pratiques et conformes aux exigences des cadres convenus à l'échelon mondial;

e) De continuer d'appuyer les travaux du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique consacrés à l'élaboration d'un cadre de statistiques relatives aux catastrophes et de lignes directrices pour son application, afin de renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux de la région pour leur permettre de produire des statistiques relatives aux catastrophes et de les exploiter, notamment d'affiner les données de base nationales en veillant à ce qu'elles soient dûment ventilées conformément aux objectifs et cibles pertinents du Cadre de Sendai et du Programme 2030³⁸;

f) De continuer d'appuyer et de faciliter les systèmes d'alerte rapide multirisques, les prévisions axées sur les impacts et les évaluations des risques de catastrophe afin de renforcer les mécanismes de coopération régionale;

g) De continuer d'accorder la priorité à la mise en œuvre du Plan d'action³⁹ aux fins de la promotion de la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai;

7. *Prie également* la Secrétaire exécutive de rendre compte à la Commission à sa soixante-quinzième session de l'application de la présente résolution.

*Sixième séance plénière
19 mai 2017*

Résolution 73/8

Renforcer la coopération régionale en faveur du développement de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant les résolutions 67/215 et 69/225 de l'Assemblée générale, respectivement en date du 21 décembre 2012 et du 19 décembre 2014, portant sur la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, dans lesquelles

³⁷ E/ESCAP/73/31, annexe II.

³⁸ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

³⁹ Résolution 69/11, annexe.

l'Assemblée a décidé de proclamer 2014-2024 la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous, ainsi que la résolution 70/1, en date du 25 septembre 2015, sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, par laquelle l'Assemblée a adopté l'objectif de développement durable n° 7 et les cibles associées et a reconnu l'importance d'une énergie durable, fiable et moderne, d'un coût abordable, pour le développement socioéconomique,

Rappelant également la résolution 63/6 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en date du 23 mai 2007, relative à la mise en œuvre de la coopération énergétique interpays pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, sa résolution 64/3, en date du 30 avril 2008, relative à la promotion des énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique, sa résolution 67/2, en date du 25 mai 2011, relative à la promotion de la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique, et sa résolution 68/11, en date du 23 mai 2012, relative à la connectivité pour la sécurité énergétique,

Considérant que l'énergie est un élément essentiel du développement durable, et que le défaut d'accès universel à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable, entrave considérablement le développement de tous les pays de la région Asie-Pacifique, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement,

Considérant également que la demande d'énergie dans la région Asie-Pacifique augmente plus vite que dans les autres régions et que les combustibles fossiles demeurent la principale source d'énergie, et consciente de la nécessité de diversifier les sources d'énergie en fonction de la situation de chaque pays,

Notant que l'objectif de développement durable n° 7 comporte, notamment, trois cibles à atteindre d'ici à 2030, à savoir: la cible 7.1, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable; la cible 7.2, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial; et la cible 7.3, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique,

Reconnaissant l'importance du passage progressif à l'exploitation de sources d'énergie renouvelable et du déploiement de techniques de production énergétique respectueuses de l'environnement afin d'atténuer les effets environnementaux néfastes du transfert et des échanges d'énergie,

Reconnaissant également le rôle du commerce régional de l'énergie et des projets énergétiques, qui permettent de renforcer la coopération économique et d'éliminer la pauvreté énergétique dans la région ainsi que d'exploiter les liens solides qui existent entre l'énergie et d'autres facteurs de développement en vue d'assurer la durabilité énergétique à long terme dans la région,

Soulignant l'importance de toutes les composantes de la sécurité énergétique, parmi lesquelles la diversification des sources d'énergie, la sécurité des approvisionnements, les voies d'acheminement de l'énergie et la connectivité énergétique régionale,

Consciente des efforts relatifs à l'action pour le climat liée au secteur énergétique menés actuellement à l'échelle mondiale ainsi que dans toute la région de l'Asie et du Pacifique, notamment dans le cadre de l'Accord de Paris adopté lors de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,

Prenant note avec satisfaction des diverses actions menées à l'échelon national dans toute la région Asie-Pacifique conformément aux cibles de l'objectif de

développement durable n° 7 et considérant les possibilités en matière de coopération énergétique dans la région pour améliorer et renforcer ces actions aux niveaux national, sous-régional et régional,

Reconnaissant les efforts déployés par les États membres pour développer l'infrastructure énergétique régionale et sous-régionale en mettant en œuvre des projets de connectivité qui permettent d'accroître l'accès à une énergie fiable, durable et moderne, d'un coût abordable, dans la région,

Rappelant sa résolution 70/9, en date du 8 août 2014, relative à la mise en œuvre des résultats du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie, dans laquelle elle a décidé de convoquer le deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie au niveau ministériel en 2018,

Prenant note des progrès accomplis par les membres et membres associés dans la mise en œuvre des résultats du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie, à savoir la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique: Façonner l'avenir de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique, et le Plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018),

Soulignant la nécessité de tout mettre en œuvre pour éliminer les obstacles qui empêchent les parties prenantes disposant des capacités financières et techniques d'investir dans le secteur énergétique des pays membres en vue de contribuer à atteindre la sécurité énergétique et à réaliser les objectifs de développement durable dans la région,

Réaffirmant le rôle du Comité de l'énergie, créé en vertu de la résolution 71/1 de la Commission, en date du 29 mai 2015, en tant qu'instance intergouvernementale permettant, d'une part, d'examiner les nouvelles tendances et les questions de développement pertinentes pour promouvoir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable en Asie et dans le Pacifique, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, d'autre part, d'identifier les modalités de la coopération régionale dans le domaine de l'énergie,

Ayant pris connaissance du rapport du Comité de l'énergie sur sa première session⁴⁰,

Ayant pris connaissance également du projet de mandat des groupes d'experts ou de travail du Comité de l'énergie, tel qu'établi par le secrétariat,

Ayant examiné l'étude thématique établie pour la soixante-treizième session de la Commission, intitulée « Enhancing regional cooperation for sustainable energy in Asia and the Pacific »⁴¹,

1. *Approuve* le rapport du Comité de l'énergie sur sa première session;
2. *Encourage* tous les membres et membres associés à étoffer et à renforcer les programmes et projets nationaux, bilatéraux et multilatéraux visant à développer la coopération et la sécurité énergétiques régionales pour favoriser la croissance économique, l'égalité sociale et la prospérité, ainsi que la durabilité environnementale, et à appuyer les projets relatifs à l'énergie qui contribuent à la sécurité énergétique de la région;
3. *Encourage également* les membres et membres associés à partager activement leurs données d'expérience sur la transformation de leur secteur

⁴⁰ E/ESCAP/73/30.

⁴¹ E/ESCAP/73/7.

énergétique en faveur des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des technologies à base de combustibles fossiles plus propres et de pointe afin de contribuer à l'atténuation des changements climatiques, ainsi que sur la mise en place d'incitations financières dans ces domaines;

4. *Encourage en outre* les membres et membres associés à formuler et à appliquer des politiques novatrices dans le secteur de l'énergie, qui soient économiquement viables, socialement acceptables et respectueuses de l'environnement;

5. *Engage* tous les membres et membres associés à promouvoir encore davantage la connectivité énergétique régionale et à formuler et appliquer des politiques cohérentes en vue d'accroître le rapport coût-efficacité des projets conjoints relatifs à l'infrastructure énergétique;

6. *Décide* de remanier son appareil de conférence eu égard aux principales questions devant être examinées par le Comité de l'énergie, telles qu'énumérées dans l'annexe à sa résolution 71/1 et révisées dans l'annexe de la présente résolution, aux fins d'harmonisation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030⁴²;

7. *Encourage* tous les membres et membres associés à participer à l'exposition spécialisée internationale EXPO 2017 sur le thème « L'énergie du futur », qui sera accueillie par le Gouvernement de la République du Kazakhstan à Astana de juin à septembre 2017, ainsi qu'à la Conférence ministérielle sur l'énergie et au huitième Forum international sur l'énergie au service du développement durable, qui se tiendront du 11 au 14 juin 2017;

8. *Décide* de se préparer pleinement au deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie tout en veillant à ce que les préparatifs tiennent compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique: Façonner l'avenir de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique, ainsi que du Plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018), et d'examiner l'étude thématique ainsi que les apports de toutes les parties prenantes de la région, parmi lesquelles les gouvernements, les organismes internationaux, le secteur privé et la société civile, selon qu'il conviendra;

9. *Décide également* de créer deux groupes d'experts, l'un sur la connectivité énergétique et l'autre sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles;

10. *Insiste* sur le fait que les groupes d'experts susmentionnés tirent parti des connaissances, de l'information et des travaux de recherche sur les politiques actuellement disponibles et fassent fond sur eux, et travaillent en étroite concertation avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes, afin d'éviter, dans la mesure du possible, le chevauchement des activités tout en menant de nouvelles études, et souligne que les membres et membres associés devraient débattre plus avant en 2017 des domaines d'action concrets;

⁴² Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

11. *Souligne* que la Secrétaire exécutive utilisera les résultats des réunions des groupes d'experts pour établir les rapports destinés aux discussions intergouvernementales tenues lors du Comité de l'énergie ou du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, selon qu'il conviendra;

12. *Invite* le bureau du Comité de l'énergie, à savoir le Président, les cinq Vice-Présidents et le Rapporteur, à jouer un rôle actif entre les sessions, en donnant des conseils au secrétariat en vue de l'application des décisions du Comité;

13. *Invite* les membres et membres associés, les organismes pertinents des Nations Unies, les organisations internationales et les institutions financières, ainsi que le secteur privé et la société civile, à contribuer activement à la préparation du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie;

14. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) De continuer d'aider les membres et membres associés à renforcer leurs capacités, notamment par la concertation politique et en tirant parti de l'appareil de conférence de la Commission pour définir les moyens d'opérer la transition énergétique et de parvenir au développement durable;

b) De continuer d'effectuer des études analytiques, de rassembler et de diffuser des informations et données pertinentes portant sur l'énergie, à l'aide aussi bien des fonds existants que de contributions extrabudgétaires, en vue de repérer les grandes tendances et les questions émergentes dans la région Asie-Pacifique, en s'appuyant sur les travaux en cours au sein d'autres organisations internationales compétentes et en tenant compte de la nécessité de réduire au minimum le chevauchement des activités;

c) D'accorder la priorité à l'élaboration d'un ensemble inclusif et complet de recommandations destinées à l'ordre du jour du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie;

d) D'appuyer l'action des groupes d'experts mentionnés au paragraphe 9 ci-dessus de la présente résolution;

e) De convoquer une réunion préparatoire en vue du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie;

f) De rendre compte à la Commission à sa soixante-quinzième session des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Sixième séance plénière
19 mai 2017*

Résolution 73/9

Feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », et la résolution 70/299, en date du 29 juillet 2016, concernant le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial, qui reconnaissent l'importance des dimensions régionale et sous-régionale du suivi et de l'examen du Programme 2030,

Rappelant également la résolution 72/6 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en date du 19 mai 2016, intitulée « S'engager à mettre en œuvre avec efficacité le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique », qui encourageait tous les membres et membres associés à continuer de travailler à l'élaboration d'une feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 et priait la Secrétaire exécutive d'appuyer ce processus,

Ayant examiné le rapport du quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et ses annexes⁴³,

1. *Approuve* le rapport du quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, dont le texte figure à l'annexe II dudit rapport⁴³;

2. *Engage* les États membres à coopérer aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, comme prévu par la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, et, à l'échelon régional, sur la base de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique;

3. *Invite* les partenaires de développement, en particulier les organisations pertinentes du système des Nations Unies, à collaborer avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en faveur de la promotion du développement durable dans la région Asie-Pacifique, au moyen de tous les mécanismes appropriés et dans le cadre de leur mandat, notamment par le renforcement de la coopération à l'appui de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique;

4. *Prie de nouveau* la Secrétaire exécutive de soutenir les États membres dans leurs efforts de mise en œuvre du Programme 2030 de manière intégrée et à la lumière de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique;

5. *Prie* la Secrétaire exécutive, en sa qualité d'organisatrice du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, de renforcer et de promouvoir la communication, la coopération et la collaboration entre les organisations pertinentes du système des Nations Unies dans la région Asie-Pacifique, ainsi qu'entre les autres parties concernées, selon qu'il conviendra, à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable par les États membres, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique;

6. *Prie également* la Secrétaire exécutive de rendre compte à la Commission à sa soixante-quinzième session des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Sixième séance plénière
19 mai 2017*

B. Décisions adoptées par la Commission à sa soixante-treizième session

Décision 73/1

Mise en œuvre régionale du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris note du rapport sur la mise en œuvre régionale du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (E/ESCAP/73/1).

⁴³ E/ESCAP/73/31.

Décision 73/2

Rapport sur l'Atelier régional de renforcement des capacités sur la modélisation des objectifs de développement durable pour les pays les moins avancés en Asie et dans le Pacifique

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris note du rapport sur l'Atelier régional de renforcement des capacités sur la modélisation des objectifs de développement durable pour les pays les moins avancés en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/73/2).

Décision 73/3

Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et des objectifs de développement durable dans le Pacifique

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris note du rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et des objectifs de développement durable dans le Pacifique (E/ESCAP/73/4).

Décision 73/4

Résumé du Rapport 2017 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris note du résumé du Rapport 2017 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers (E/ESCAP/73/5).

Décision 73/5

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris note du bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/73/6).

Décision 73/6

Rapport intermédiaire sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2016-2017

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris note du rapport intermédiaire sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (E/ESCAP/73/INF/7).

Décision 73/7

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa treizième session

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa treizième session (E/ESCAP/73/8).

Décision 73/8

Rapport sur l'Atelier régional relatif à l'adaptation du Programme 2030 et du Programme d'action d'Istanbul au niveau national pour les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris note du rapport sur l'Atelier régional relatif à l'adaptation du Programme 2030 et du Programme d'action d'Istanbul au niveau national pour les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/73/9).

Décision 73/9

Rapport de la troisième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris note du rapport de la troisième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (E/ESCAP/73/11).

Projet de décision 73/10

Rapport sur le commerce, l'investissement, la science, la technologie et l'innovation en tant que moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris note du rapport sur le commerce, l'investissement, la science, la technologie et l'innovation en tant que moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/ESCAP/73/12).

Décision 73/11

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa douzième session

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa douzième session (E/ESCAP/73/13).

Décision 73/12

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa douzième session

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa douzième session (E/ESCAP/73/14).

Décision 73/13

Forum Asie-Pacifique 2017 des entreprises

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris note du rapport du treizième Forum Asie-Pacifique 2017 des entreprises (E/ESCAP/73/INF/8).

Décision 73/14

Rapport de la Conférence ministérielle sur les transports à sa troisième session

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a approuvé le rapport de la Conférence ministérielle sur les transports à sa troisième session (E/ESCAP/73/15).

Décision 73/15

Intérêt mondial pour le développement durable des transports

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris note du document d'information sur l'intérêt mondial pour le développement durable des transports (E/ESCAP/73/INF/6).

Décision 73/16

Urbanisation et développement durable en Asie et dans le Pacifique: liens et incidences sur les politiques

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris acte de la note du secrétariat intitulée « Urbanisation et développement durable en Asie et dans le Pacifique: liens et incidences sur les politiques » (E/ESCAP/73/16).

Décision 73/17

Début de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région Asie-Pacifique: intégration et questions d'environnement et de développement

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris acte de la note du secrétariat intitulée « Début de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région Asie-Pacifique: intégration et questions d'environnement et de développement » (E/ESCAP/73/17).

Décision 73/18

Rapport du Comité de coordination des programmes de sciences de la Terre en Asie de l'Est et du Sud-Est

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris note du rapport du Comité de coordination des programmes de sciences de la Terre en Asie de l'Est et du Sud-Est (E/ESCAP/73/INF/1/Rev.1).

Décision 73/19

Rapport de la Commission du Mékong

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris note du rapport de la Commission du Mékong (E/ESCAP/73/INF/2).

Décision 73/20

Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation sur sa première session

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a approuvé le rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation sur sa première session (E/ESCAP/73/10).

Décision 73/21

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa onzième session

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa onzième session (E/ESCAP/73/18).

Décision 73/22

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur sa première session

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur sa première session (E/ESCAP/73/19).

Décision 73/23

Applications des techniques spatiales au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris acte de la note du secrétariat sur les applications des techniques spatiales au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/ESCAP/73/20).

Décision 73/24

Rapport sur les mécanismes de coopération régionale pour l'évaluation multirisque et l'alerte rapide

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris note du rapport sur les mécanismes de coopération régionale pour l'évaluation multirisque et l'alerte rapide (E/ESCAP/73/21).

Décision 73/25

Rapport du Comité des typhons

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris note du rapport du Comité des typhons (E/ESCAP/73/INF/3/Rev.1).

Décision 73/26

Rapport sur le Groupe d'experts des cyclones tropicaux

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris note du rapport sur le Groupe d'experts des cyclones tropicaux (E/ESCAP/73/INF/4).

Décision 73/27

Préparatifs du troisième examen régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris acte de la note du secrétariat sur les préparatifs du troisième examen régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/73/22).

Décision 73/28

Préparatifs de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris acte de la note du secrétariat sur les préparatifs de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) (E/ESCAP/73/23).

Décision 73/29

Rapport du Comité de statistique sur sa cinquième session

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a approuvé le rapport du Comité de statistique sur sa cinquième session (E/ESCAP/73/24).

Décision 73/30

Rapport sur le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique sur sa deuxième réunion

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris note du rapport sur le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique sur sa deuxième réunion (E/ESCAP/73/25).

Décision 73/31

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa douzième session

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa douzième session (E/ESCAP/73/26).

Décision 73/32

Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sur sa onzième session

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sur sa onzième session (E/ESCAP/73/27).

Décision 73/33

Perspectives sous-régionales en matière de développement durable de l'Asie et du Pacifique

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris acte de la note du secrétariat sur les perspectives sous-régionales en matière de développement durable de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/73/28).

Décision 73/34

État de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 en Asie et dans le Pacifique

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris acte de la note du secrétariat sur l'état de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/73/INF/5).

Décision 73/35

Note verbale en date du 10 mai 2017 adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de Sri Lanka en Thaïlande

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris acte de la note verbale en date du 10 mai 2017 adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de Sri Lanka en Thaïlande (E/ESCAP/73/32).

Décision 73/36

Programme de travail proposé pour la période biennale 2018-2019

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a approuvé le programme de travail proposé pour la période biennale 2018-2019 (E/ESCAP/73/33).

Décision 73/37

Modifications de programme proposées pour la période biennale 2016-2017

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a approuvé les modifications de programme proposées pour la période biennale 2016-2017 (E/ESCAP/73/34).

Décision 73/38

Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris note de l'aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités (E/ESCAP/73/35) et exprimé ses remerciements pour les annonces de contributions ci-dessous faites par les membres et membres associés de la CESAP pour 2017:

1. *Bangladesh*. Le secrétariat avait été avisé par écrit que le Gouvernement de Bangladesh verserait les contributions suivantes:

CAPFTIC	\$10 000
CAPTT	\$7 000
ISAP	\$5 000

2. *Brunéi Darussalam*. Le secrétariat avait été avisé par écrit que le Gouvernement de Brunéi Darussalam verserait les contributions suivantes:

Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique	\$1 000
ISAP	\$15 000

3. *Chine*. La délégation chinoise a indiqué que son Gouvernement avait versé les contributions suivantes:

Programme de coopération Chine-CESAP	\$1 000 000 et RMB 1 500 000
CMAD	\$1 680 000
CAPTT	\$30 000
ISAP	\$70 000
Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées	\$10 000
NEASPEC	\$50 000

4. *Inde*. La délégation indienne a indiqué que son Gouvernement verserait les contributions suivantes:

CAPFTIC	\$20 000
CAPTT	\$200 000
ISAP	\$25 000
Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest	\$79 000

De plus, la délégation indienne a informé que son Gouvernement entendait apporter des contributions en nature au CAPTT, représentant l'équivalent de 265 700 dollars des États-Unis, et au Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, représentant l'équivalent de 265 700 dollars des États-Unis. La délégation a également informé la Commission que son Gouvernement envisageait d'apporter une contribution au CMAD, et dont le montant serait annoncé en temps utile.

5. *Indonésie*. La délégation indonésienne a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions suivantes:

CAPTT	\$10 000
CRPAD	Rp 767 000 000
CMAD	\$30 000
ISAP	\$30 000

De plus, la délégation indonésienne a informé la Commission que son Gouvernement entendait apporter des contributions en nature au CRPAD, équivalant à 1 000 000 000 de rupiahs, pour assurer les coûts de fonctionnement et les activités de programme de l'institution.

La délégation a également informé la Commission que son Gouvernement entendait apporter des contributions en nature au CAPFTIC, équivalant à 7 000 000 000 de rupiahs, afin d'organiser des cours et des ateliers de formation en Indonésie, et de fournir des bourses d'études à des fonctionnaires indonésiens et aux jeunes générations.

6. *Iran (République islamique d')*. Le secrétariat avait été avisé par écrit que le Gouvernement de la République islamique d'Iran entendait verser les contributions suivantes:

Programme de travail de la CESAP	\$35 000
ISAP	\$15 000

La République islamique d'Iran contribuerait à la création et aux coûts de fonctionnement du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (CAPGIC) pour la période 2016-2017 à hauteur d'un montant de 3,1 millions de dollars des États-Unis.

7. *Japon*. La délégation japonaise a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions suivantes pour la période allant d'avril 2017 à mars 2018:

ISAP	\$1 793 400
------	-------------

Les contributions en espèces à l'ISAP incluent 70 000 dollars des États-Unis destinés à l'organisation de nouveaux cours de formation au Japon.

De plus, la délégation japonaise a annoncé que son Gouvernement entendait apporter à l'ISAP pour la période allant d'avril 2017 à mars 2018 des contributions en nature représentant l'équivalent de 1 017 991 dollars des États-Unis.

En outre, dans le cadre de son programme de coopération technique mené par l'intermédiaire de l'Agence japonaise de coopération internationale, en coopération avec l'ISAP, la délégation a annoncé que son Gouvernement entendait fournir des bourses d'études à 40 participants, incluant leur participation à un cours de formation d'une durée de quatre mois.

8. *Macao (Chine)*. Le secrétariat avait été avisé par écrit que le Gouvernement de Macao (Chine) verserait les contributions suivantes:

CAPFTIC	\$5 000
CAPTT	\$5 000
CAPGIC	\$10 000
CRPAD	\$3 000
ISAP	\$20 000

9. *Malaisie.* Le secrétariat avait été avisé par écrit que le Gouvernement malaisien verserait les contributions suivantes:

CAPTT	\$15 000
CRPAD	\$10 000
ISAP	\$20 000

10. *Sri Lanka.* La délégation sri-lankaise a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions suivantes:

CAPFTIC	\$10 000
---------	----------

11. *Thaïlande.* La délégation thaïlandaise a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions suivantes:

CAPTT	\$15 000
CRPAD	\$10 000
CMAD	\$15 000
ISAP	\$23 000
Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique	\$1 000
Comité des typhons	\$12 000
Fonds d'affectation spéciale pour les cyclones tropicaux	\$3 000

Décision 73/39

Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris note du rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (E/ESCAP/73/37).

Décision 73/40

Date, lieu et thème de la soixante-quatorzième session de la Commission (2018)

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a décidé que sa soixante-quatorzième session se tiendrait en avril ou en mai 2018; la date précise serait fixée en consultation avec le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission. La Commission a également décidé que le thème de la soixante-quatorzième session serait « L'inégalité à l'ère du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (E/ESCAP/73/38).

Décision 73/41

Renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris acte de la note du secrétariat sur le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/73/39).

Décision 73/42

Note verbale en date du 28 avril 2017 adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par le Bureau de M. Min Bahadur Shrestha, Vice-Président de la Commission de planification nationale du Népal

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris acte de la note verbale en date du 28 avril 2017 adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par le Bureau de M. Min Bahadur Shrestha, Vice-Président de la Commission de planification nationale du Népal (E/ESCAP/73/INF/9).

Décision 73/43

Résumé de l'Étude 2017 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique

À sa sixième séance plénière, le 19 mai 2017, la Commission a pris acte de la note du secrétariat sur le résumé de l'Étude 2017 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/73/29).

Chapitre II

Organisation de la soixante-treizième session de la Commission

A. Participation et organisation des travaux

3. La soixante-treizième session s'est tenue au Centre de conférences des Nations Unies à Bangkok du 15 au 19 mai 2017.

4. Les membres et membres associés suivants étaient représentés à la session:

Membres

Afghanistan
Arménie
Australie
Azerbaïdjan
Bangladesh
Bhoutan
Brunéi Darussalam
Cambodge
Chine
États-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
Fidji
France
Géorgie
Îles Marshall
Inde
Indonésie
Iran (République islamique d')
Japon
Kazakhstan
Kiribati
Malaisie
Mongolie
Myanmar
Nauru
Népal
Ouzbékistan
Pakistan
Palaos
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Philippines
République de Corée
République démocratique populaire lao
République populaire démocratique de Corée
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Samoa
Singapour
Sri Lanka
Tadjikistan
Thaïlande
Tonga
Turkménistan
Turquie
Tuvalu
Vanuatu
Viet Nam

Membres associés

Hong Kong (Chine)
Macao (Chine)

5. Les représentants des pays suivants ont participé à la session en vertu de l'article 3 du Règlement intérieur de la Commission: Allemagne; Belgique; Canada; Portugal; République tchèque; et Suisse. Ont également participé des représentants du Centre Asie-Pacifique de développement pour les handicapés et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

6. Les représentants des organisations intergouvernementales suivantes étaient présents à titre d'observateurs: Commission du Mékong; Comité CESAP/OMM des typhons; Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est; Secrétariat de la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie; Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux; Organisation asiatique de productivité; Organisation de coopération économique; Organisation de coopération et de développement économiques; Organisation de Shanghai pour la coopération; et Organisation internationale pour les migrations.

7. Un représentant du Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a participé aux travaux.

8. Des représentants des organismes des Nations Unies ci-après ont participé aux travaux: Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et Programme des Nations Unies pour le développement.

9. Des représentants des institutions spécialisées suivantes ont participé aux travaux à titre consultatif: Organisation de l'aviation civile internationale; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Organisation maritime internationale; Union internationale des télécommunications; et Union postale universelle.

10. Les représentants des organisations non gouvernementales suivantes étaient présents à titre d'observateurs: Agence allemande de coopération internationale; Associated Country Women of the World; Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est (section thaïlandaise); Association mondiale des petites et moyennes entreprises; Baha'i International Community; Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies; Conseil national des femmes thaïlandaises; Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales; LDC Watch; et Organization of the Families of Asia and the Pacific.

11. La liste des participants est consultable à l'adresse: www.unescap.org/commission/73/listOfParticipants.

12. Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur, la Commission a élu M. Enele Sosene Sopoaga (Tuvalu) président de la soixante-treizième session.

13. Suivant la pratique établie, la Commission a décidé d'élire vice-présidents les chefs de délégation de rang ministériel ci-après:

M. Abdul Sattar Murad (Afghanistan)
M. Gulmammad Javadov (Azerbaïdjan)
M. Muhammad Abdul Mannan (Bangladesh)
M. Ly Thuch (Cambodge)
M. Qian Hongshan (Chine)
M. Vasily Nebenzya (Fédération de Russie)
M. Jone Usamate (Fidji)
M. Semi Tuleca Koroilavesau (Fidji)
M. John M. Silk (Îles Marshall)
M. Gellwyn Daniel Hamzah Jusuf (Indonésie)
M. Teuea Toatu (Kiribati)
M. Tsend Munkh-Orgil (Mongolie)

M. Min Bahadur Shrestha (Népal)
M^{me} Adoracion M. Navarro (Philippines)
M. Saleumxay Kommasith (République démocratique populaire lao)
M. Tialavea Tionisio Hunt (Samoa)
M. Ajith P. Perera (Sri Lanka)
M^{me} Gulru Jabborzoda (Tadjikistan)
M. Tanasak Patimapragorn (Thaïlande)
M. Samuela 'Akilisi Pohiva (Tonga)
M. Batyr Bazarov (Turkménistan)
M. Joe Natuman (Vanuatu)
M. Pham Sanh Chau (Viet Nam)

14. Le Segment hauts responsables s'est réuni en deux comités pléniers qui ont élu chacun le Bureau suivant:

a) Comité plénier I

Présidente: M^{me} Peseta Noumea Simi (Samoa)
Vice-Présidents: M. Mostainillah Balagh (Afghanistan)
M. Meas Bora (Cambodge)

b) Comité plénier II

Présidente: M^{me} Doma Tshering (Bhoutan)
Vice-Présidents: M. Emin Mammadov (Azerbaïdjan)
M. Khamso Kouphokham
(République démocratique populaire lao)

15. La Commission a également constitué un Groupe de travail des projets de résolution pour examiner les projets de résolution soumis pendant la session. M. Khaga Nath Adhikari (Népal) a été élu président et M. Pita Tagicakirewa (Fidji) a été élu vice-président du Groupe de travail.

B. Ordre du jour

16. La Commission a adopté l'ordre du jour suivant:

Segment hauts responsables

1. Ouverture de la session:

- a) Allocutions d'ouverture;
- b) Élection du Bureau;
- c) Adoption de l'ordre du jour.

2. Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique:

- a) Questions de développement concernant les pays les moins avancés;
- b) Questions de développement concernant les pays en développement sans littoral;
- c) Questions de développement concernant les pays insulaires en développement du Pacifique;
- d) Rapport 2017 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers.

3. Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales:
 - a) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement;
 - b) Commerce et investissement;
 - c) Transports;
 - d) Environnement et développement;
 - e) Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation;
 - f) Réduction des risques de catastrophe;
 - g) Développement social;
 - h) Statistiques;
 - i) Activités sous-régionales pour le développement;
 - j) Énergie.
4. Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique:
 - a) Quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable;
 - b) Financement du développement.
5. Questions relatives à la gestion:
 - a) Programme de travail proposé pour la période biennale 2018-2019;
 - b) Modifications de programme pour la période biennale 2016-2017;
 - c) Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités.
6. Examen de la mise en œuvre de la résolution 71/1 de la Commission.
7. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.
8. Date, lieu et thème de la soixante-quatorzième session de la Commission (2018).

Segment ministériel

9. Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique:
 - a) Développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique au moyen de la coopération et de l'intégration économiques régionales;
 - b) Étude 2017 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique.
10. Thème de la soixante-treizième session de la Commission:
« La coopération régionale en faveur de l'énergie durable ».
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport de la Commission.

C. Ouverture de la session

Segment hauts responsables

17. Le Segment hauts responsables a été ouvert par la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique le 15 mai 2017. La Secrétaire exécutive a prononcé une allocution de bienvenue.

Segment ministériel

18. M. Enele Sosene Sopoaga (Tuvalu) a présidé la séance d'ouverture du Segment ministériel de la soixante-treizième session le 17 mai 2017. Un message vidéo du Secrétaire général a été présenté. La Secrétaire exécutive a prononcé des allocutions de bienvenue et de politique générale. Une projection commémorative de la vie et des œuvres de feu Sa Majesté le roi de Thaïlande Bhumibol Adulyadej a été présentée. M. Tanasak Patimapragorn, Vice-Premier Ministre thaïlandais, a prononcé l'allocution d'ouverture au nom du Gouvernement thaïlandais. M. Tommy Esang Remengesau Jr., Président des Palaos, et M^{me} Helen Clark, ancienne Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, ont prononcé des allocutions liminaires. M^{me} Dessima Williams, Conseillère spéciale pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, a prononcé un discours au nom du Président de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

D. Adoption du rapport

19. Le rapport de la Commission a été adopté à la sixième séance plénière le 19 mai 2017.

Chapitre III

Travaux de la Commission depuis la soixante-douzième session

A. Activités des organes subsidiaires

20. Durant la période considérée, les organes intergouvernementaux et subsidiaires suivants ont tenu des réunions:

- a) Comités:
 - i) Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation (première session);
 - ii) Comité de statistique (cinquième session);
 - iii) Comité de l'énergie (première session);
- b) Conseils d'administration:
 - i) Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (onzième session);
 - ii) Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (première session);
 - iii) Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (douzième session);
 - iv) Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (douzième session);
 - v) Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (treizième session);
 - vi) Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable (douzième session);
- c) Autres réunions intergouvernementales:
 - i) Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (onzième session);
 - ii) Conférence ministérielle sur les transports (troisième session);
 - iii) Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (quatrième session).

21. Les dates de ces réunions, la composition de leur bureau et la cote du rapport correspondant sont indiquées à l'annexe III du présent rapport. Les rapports de ces réunions rendent compte de leurs débats, conclusions et décisions.

B. Publications

22. La liste des publications parues depuis la soixante-douzième session de la Commission et des documents soumis avant la présente session figure à l'annexe IV.

C. Relations avec les autres organes de l'ONU

23. Le secrétariat a entretenu des contacts étroits et réguliers avec les départements du Siège et avec les secrétariats des autres commissions régionales au sujet de projets d'intérêt commun.

Annexe I

État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la Commission

1. Les demandes formulées dans les résolutions énumérées ci-dessous n'auront aucune incidence au titre du budget-programme approuvé pour la période biennale 2016-2017¹ ni du programme de travail proposé pour la période biennale 2018-2019:

a) Résolution 73/1: Alignement de l'appareil de conférence de la Commission sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030;

b) Résolution 73/2: Renforcement du mécanisme régional pour la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024;

c) Résolution 73/3: Promouvoir la connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique;

d) Résolution 73/4: Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique;

e) Résolution 73/5: Renforcer le soutien de la région Asie-Pacifique à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14;

f) Résolution 73/6: Mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au moyen de la coopération régionale;

g) Résolution 73/7: Renforcement de la coopération régionale en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique;

h) Résolution 73/8: Renforcer la coopération régionale en faveur du développement de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique;

i) Résolution 73/9: Feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique.

2. Des ressources extrabudgétaires seront, le cas échéant, demandées pour la mise en œuvre des activités requises au titre des projets de résolution ci-dessus.

3. S'agissant de la résolution 73/3, un produit sera ajouté au programme de travail proposé pour la période 2018-2019.

¹ Voir la résolution 70/249 A-C de l'Assemblée générale.

Annexe II

Appareil de conférence de la Commission

I. La Commission

1. La Commission tient une session par an sur un thème général choisi par les États membres, comportant un segment hauts responsables suivi d'un segment ministériel, représentant une durée totale de cinq jours de travail, la durée de chaque segment étant déterminée par le secrétariat en consultation avec les États membres, afin de discuter et statuer sur d'importantes questions relatives au développement inclusif et durable dans la région, se prononcer sur les recommandations de ses organes subsidiaires et du secrétaire exécutif, examiner et entériner le projet de cadre stratégique et de programme de travail et prendre toutes autres décisions voulues conformément à son mandat.

2. L'Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique tient une session d'un jour au maximum pendant le Segment hauts responsables, avec le même statut que celui des comités pléniers.

3. La session de la Commission pourra comprendre un exposé d'une personnalité et des représentants de haut niveau d'institutions des Nations Unies pourront être invités à participer aux tables rondes organisées durant la session, et des chefs d'entreprise et des organisations de la société civile pourront être invités à participer à la session selon qu'il conviendra, conformément au Règlement intérieur de la Commission.

4. Le Groupe de travail informel des projets de résolution du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, convoqué avant la session de la Commission, sera reconstitué en tant que Groupe de travail des projets de résolution pendant le Segment hauts responsables avec le même statut que les comités pléniers.

5. Le nombre de séances des comités pléniers et des organes dotés du même statut que celui des comités pléniers ayant lieu simultanément pendant le Segment hauts responsables de la session annuelle ne sera pas supérieur à deux.

6. Les projets de résolution seront en rapport avec les débats de fond des États membres; sans préjudice de l'article 31 du Règlement intérieur de la Commission, les membres de la Commission souhaitant soumettre un projet de résolution sont vivement encouragés à le soumettre au secrétaire exécutif au moins un mois avant le début de la session de la Commission afin de laisser aux membres et membres associés suffisamment de temps pour l'examiner, et la Commission n'examinera pas les projets de résolution soumis moins d'une semaine avant le premier jour de sa session.

7. Le rapport de la Commission comprendra uniquement les décisions et les résolutions de la Commission. Le projet de compte rendu des travaux de la session de la Commission sera rédigé par le secrétariat et distribué aux membres et membres associés dans les 15 jours suivant la clôture de la session afin de recueillir leurs observations. Les membres et membres associés seront priés de communiquer leurs observations au plus tard 15 jours après avoir reçu le projet de compte rendu des travaux. La version finale du compte rendu des travaux de la session de la Commission sera publiée par le secrétariat dans les deux mois suivant la clôture de la session, en tenant compte des observations pertinentes des membres et membres associés.

8. La Commission fait fonction de plateforme régionale pour l'intégration des branches sectorielles des Comités, en vue de promouvoir le développement durable de manière équitable dans chacune de ses trois dimensions.

II. Appareil de conférence subsidiaire

9. L'appareil de conférence subsidiaire de la Commission comprend les neuf comités suivants:

- a) Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement;
- b) Comité du commerce et de l'investissement;
- c) Comité des transports;
- d) Comité de l'environnement et du développement;
- e) Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation;
- f) Comité de la réduction des risques de catastrophe;
- g) Comité du développement social;
- h) Comité de statistique;
- i) Comité de l'énergie.

10. Chacun des neuf comités se réunit une fois tous les deux ans, pour une session de trois jours au maximum, des sessions plénières conjointes entre plusieurs comités étant organisées pour débattre de questions intersectorielles, lorsque cela est possible et souhaitable.

11. La Commission peut prescrire la réunion d'un ou de plusieurs comités donnés au cours de l'année d'intervalle si un sujet particulier devient une question urgente pour la région.

12. Dans leurs domaines de compétence respectifs, les comités:

- a) Examinent et analysent les tendances régionales;
- b) Déterminent, en consultation avec les États membres, les priorités et les problèmes émergents et délibèrent sur les approches régionales, en tenant compte des aspects sous-régionaux;
- c) Encouragent le dialogue régional, y compris les synergies sous-régionales et l'échange de données d'expérience sur les politiques et les programmes;
- d) Examinent des positions régionales communes en tant que contributions aux processus mondiaux et encouragent le suivi régional de leurs résultats;
- e) Proposent à la Commission des questions pouvant faire l'objet de résolutions;
- f) Suivent l'application des résolutions de la Commission;
- g) Encouragent l'adoption d'une approche concertée de l'examen des problèmes de développement des pays de la région, le cas échéant, entre les gouvernements et la société civile, le secteur privé, ainsi que les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales aux niveaux régional et sous-régional.

13. Dans leurs domaines de compétence respectifs, les comités donnent en outre au secrétariat et à ses institutions régionales des directives pour l'examen du cadre stratégique et du programme de travail proposés.

14. Les questions suivantes font partie du travail de tous les comités:
- a) Mise en œuvre et suivi de la réalisation des objectifs pertinents de développement convenus à l'échelon international;
 - b) Réduction de la pauvreté et intégration équilibrée des trois piliers du développement durable;
 - c) Égalité des sexes;
 - d) Besoins prioritaires des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

15. Après consultation avec les États membres, des représentants de la société civile et du secteur privé pourront être invités à participer aux sessions des comités selon qu'il conviendra, conformément au Règlement intérieur de la Commission.

16. La liste des questions qui seront examinées par chacun des neuf comités dans l'accomplissement des fonctions énumérées ci-dessus figure à l'appendice I du présent document.

17. L'appareil subsidiaire de la Commission comprend également le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable. Le mandat de ce Forum est indiqué à l'appendice II du présent document.

III. Conférences ministérielles et autres réunions intergouvernementales spéciales

18. Sous réserve de l'accord de la Commission, des conférences ministérielles et d'autres réunions intergouvernementales spéciales peuvent être organisées sur des questions spécifiques et des questions intersectorielles.

19. Au maximum huit conférences ministérielles ad hoc ou autres réunions intergouvernementales peuvent être organisées outre le calendrier régulier des réunions intergouvernementales pour chaque période biennale, pour une durée totale ne dépassant pas 16 jours, à moins que la Commission n'en décide autrement.

20. Les années où est organisée une conférence ministérielle ou une réunion intergouvernementale sur des questions relevant normalement d'un comité, il n'y a pas lieu de réunir ce comité. Sous réserve de l'approbation de la Commission, un comité peut être convoqué au niveau ministériel de façon ponctuelle pour assurer un engagement de haut niveau concernant les questions qu'il traite.

IV. Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

21. Les fonctions du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission correspondent au mandat figurant à l'appendice III du présent document.

22. Le Comité consultatif peut, au besoin, créer ses propres groupes de travail pour l'examen de questions précises.

23. Le Comité consultatif se réunit à une fréquence suffisante sous forme de sessions formelles ou informelles sur des questions d'actualité, en particulier avant la session de la Commission. Le nombre de réunions officielles du Comité consultatif n'est pas inférieur à six et n'est pas supérieur à 12 par année civile. Toute réunion formelle ou informelle supplémentaire sera organisée en consultation avec le Comité consultatif et le secrétaire exécutif, et le secrétariat n'établit pas alors de documentation, sauf à la demande expresse du Comité consultatif.

24. S'il est nécessaire de recueillir les vues des entités du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales sur des questions relevant du Comité consultatif, ses membres peuvent, s'il y a consensus entre eux à ce propos, demander au secrétariat d'inviter le représentant d'une entité des Nations Unies ou d'une autre organisation intergouvernementale à assister à une session ultérieure du Comité consultatif.

25. Le Comité consultatif passe périodiquement en revue les travaux des bureaux sous-régionaux et des institutions régionales, et suit activement la mise en œuvre des résolutions par les États membres et fait rapport à ce sujet. Le secrétariat facilite l'élaboration de rapports sur les résolutions en établissant les directives et les modèles pertinents.

V. Institutions régionales opérant sous les auspices de la Commission

26. Les institutions dont le nom suit, qui opèrent sous les auspices de la Commission, continueront à fonctionner de la manière prévue dans leurs statuts et mandats respectifs:

- a) Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie;
- b) Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable;
- c) Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique;
- d) Centre pour la mécanisation agricole durable;
- e) Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement;
- f) Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes.

27. La Commission peut constituer d'autres institutions régionales destinées à appuyer la réalisation de ses objectifs stratégiques et programmatiques.

VI. Dispositions générales

A. Règlement intérieur

28. Sauf si la Commission en dispose autrement, le Règlement intérieur de la Commission et notamment les règles régissant la prise de décision s'appliquent, *mutatis mutandis*, à ses comités et aux réunions et conférences convoquées dans le cadre de son appareil de conférence.

B. Session informelle

29. Une session informelle des chefs de délégation peut être organisée pendant le Segment ministériel de chaque session de la Commission mais ne doit pas être institutionnalisée. Son ordre du jour est décidé par consensus et son ordre du jour annoté est soumis aux membres 30 jours au moins avant l'ouverture de la session afin d'assurer l'efficacité des travaux. L'interprétation simultanée des débats de la réunion est assurée.

Appendice I

Questions à examiner par les comités subsidiaires de la Commission

Les questions énumérées ci-après sont les principales questions à traiter par les différents comités. La Commission peut modifier la liste des questions à examiner par tout Comité à tout moment, selon qu'il convient; les comités ont de même la possibilité de traiter de questions nouvelles ou émergentes portées à leur attention par le secrétariat après consultation avec les États membres.

1. Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement:

- a) Expérience et pratique de la formulation et de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques visant à réduire la pauvreté et les inégalités, ainsi qu'à réaliser le développement durable et inclusif;
- b) Politiques et orientations en matière de développement économique régional;
- c) Financement du développement, y compris l'amélioration des ressources budgétaires nationales; accroissement de l'impact social des investissements du secteur privé; et accès aux instruments de financement, aux arrangements et aux fonds régionaux;
- d) Expérience et pratique de l'établissement de réglementations et d'institutions pour approfondir et renforcer les marchés de capitaux de la région;
- e) Examen des politiques de croissance économique en faveur des pauvres, notamment dans les pays ayant des besoins particuliers;
- f) Orientations et programmes, notamment à caractère sexospécifique, pour réduire la pauvreté rurale par le développement de l'agriculture durable.

2. Comité du commerce et de l'investissement:

- a) Mécanismes de coopération régionale et accords relatifs au commerce et à l'investissement, notamment l'Accord commercial pour l'Asie et le Pacifique;
- b) Orientations pour le commerce, l'investissement et le développement des petites et moyennes entreprises;
- c) Orientations et cadres pour la facilitation du commerce.

3. Comité des transports:

- a) Orientations et programmes en matière de transport, notamment l'évolution du programme de développement pour l'après-2015 ainsi que les accords et mandats régionaux;
- b) Route d'Asie, Chemin de fer transasiatique et autres initiatives, y compris le transport maritime et inter-îles, soutenues par la Commission visant à planifier et à financer les systèmes de transport et de logistique internationaux intermodaux intégrés;
- c) Mesures visant à améliorer la sécurité routière et l'efficacité des opérations et de la logistique des transports;
- d) Appui à l'adhésion aux accords internationaux relatifs aux transports et à leur application;
- e) Harmonisation des normes et des documents de transport;
- f) Applications des nouvelles technologies de transport, y compris les systèmes de transport intelligent;
- g) Participation du secteur privé au financement et à l'entretien de l'infrastructure, y compris par des partenariats public-privé.

4. Comité de l'environnement et du développement:

- a) Politiques et stratégies pour renforcer la durabilité environnementale du développement économique et social, y compris en matière de réduction des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces changements;
- b) Politiques et stratégies de gestion durables des ressources naturelles, y compris de l'eau;
- c) Politiques et stratégies en faveur de la promotion du développement urbain inclusif et durable.

5. Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation:

- a) Intégration des questions relatives aux technologies de l'information et de la communication dans les politiques, plans et programmes de développement;
- b) Transfert et application des technologies de l'information et de la communication aux niveaux régional et sous-régional;
- c) Technologies de l'information et de la communication, y compris les applications des techniques spatiales, pour la réduction des risques de catastrophe;
- d) Développement des capacités humaines et institutionnelles dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et dans l'utilisation de la science et de la technologie pour l'innovation;
- e) Orientations et stratégies pour renforcer la coopération en matière de production de connaissances dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement durable comme en matière d'accès à ces domaines, y compris par des mécanismes régionaux de transfert de technologie;
- f) Intégration des questions de science, de technologie et d'innovation dans les politiques, stratégies et plans de développement.

6. Comité de la réduction des risques de catastrophe:

- a) Orientations et stratégies pour la prévention des risques de catastrophe multiples et l'atténuation des effets;
- b) Mécanismes de coopération régionale pour la gestion des risques de catastrophe, y compris au moyen des techniques spatiales et d'autres systèmes d'appui technique;
- c) Évaluation des risques complexes, préparation aux catastrophes, et alerte et intervention rapides en cas de catastrophe.

7. Comité du développement social:

- a) Examiner la mise en œuvre régionale des objectifs et engagements internationalement convenus en matière de développement social;
- b) Évaluer les tendances en matière de population et de développement, y compris les migrations internationales et leurs incidences sur le développement;
- c) Apporter des solutions en matière d'inégalités et promouvoir l'inclusion sociale des jeunes, des personnes handicapées, des personnes âgées et autres groupes sociaux vulnérables;
- d) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- e) Renforcer les systèmes de protection sociale et de santé.

8. Comité de statistique:

- a) Veiller à ce que tous les pays de la région aient les moyens, à l'échéance de 2020, de produire un ensemble de statistiques démographiques, économiques, sociales et sur l'environnement de base;
- b) Créer un environnement de gestion de l'information plus adaptatif et plus rentable pour les bureaux nationaux de statistique moyennant une collaboration renforcée.

9. Comité de l'énergie:

- a) Orientations, stratégies, concertations et plateformes du savoir permettant de promouvoir la transformation des systèmes énergétiques de l'Asie et du Pacifique conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à l'objectif de développement durable n° 7, notamment s'agissant

de favoriser la connectivité énergétique, les investissements dans les infrastructures énergétiques et les technologies propres;

b) Concertations régionales pour promouvoir l'accès de tous à une énergie fiable, durable et moderne, d'un coût abordable, en se concentrant sur la connectivité énergétique, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les technologies fondées sur les combustibles fossiles plus propres et de pointe;

c) Débats et résultats du Forum Asie-Pacifique de l'énergie et des autres accords et mandats régionaux promus par la Commission aux fins de la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie.

Appendice II

Mandat du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

A. Fonctions générales

1. Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable est une instance intergouvernementale inclusive qui se réunit chaque année. Il appuie les préparatifs du Forum politique de haut niveau pour le développement durable dans le cadre du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

2. Le Forum constituera une plateforme régionale pour:

a) Aider les pays, notamment les pays ayant des besoins particuliers, y compris par le renforcement de leurs capacités de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

b) Présenter un point de vue régional sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en identifiant les tendances régionales, ainsi qu'en unifiant et en mettant en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés, compte tenu des contributions des autres organismes du système des Nations Unies au niveau régional, des autres organisations régionales et sous-régionales et des parties prenantes concernées;

c) Appuyer le suivi et l'examen des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable au niveau régional par les moyens suivants: évaluer les progrès réalisés et offrir des possibilités d'apprentissage par les pairs concernant le thème et les objectifs qui seront examinés lors du Forum politique de haut niveau; contribuer à la présentation des examens nationaux volontaires; et procéder à un examen périodique des progrès de la feuille de route en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique.

3. Ces fonctions bénéficient de l'appui interinstitutions, y compris par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale des Nations Unies pour la région de l'Asie et du Pacifique.

B. Conduite du Forum

4. Partie intégrante de l'appareil de conférence de la Commission, le Forum sera convoqué chaque année en tant qu'instance intergouvernementale inclusive avant le Forum politique de haut niveau. Le thème du Forum devrait s'inscrire dans la ligne de celui du Forum politique de haut niveau, et l'ensemble des objectifs à examiner de manière approfondie devrait être identique à l'ensemble des objectifs du Forum politique de haut niveau.

5. Le Forum n'anticipera pas sur les décisions du Forum politique de haut niveau ni ne préjugera de ces dernières, n'alourdira pas la charge représentée par l'établissement de rapports pour les États membres ni n'augmentera le budget ordinaire de la Commission au-delà du niveau ayant déjà été approuvé par l'Assemblée générale.

6. Le format actuel, y compris l'élection du Bureau pour chaque session, pourrait être maintenu et offrir un espace à la participation multipartite en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en consultation, selon qu'il convient, avec les États membres.

7. Les résultats du Forum se présenteront sous la forme d'un rapport assorti d'un résumé du président figurant en annexe.

8. Le Forum pourra tenir compte des points de vue sous-régionaux sur les thèmes dont il traite. Des réunions préparatoires de parties prenantes pourront être convoquées, dans les limites des ressources existantes.

9. Le Forum, y compris la participation des parties prenantes, sera conduit conformément au Règlement intérieur de la Commission ainsi qu'aux modalités du Forum politique de haut niveau sous les auspices du Conseil économique et social, tant qu'aucune incompatibilité n'aura été constatée entre eux.

10. Durant chaque session, un membre du Bureau de la session précédente pourra faire rapport sur les discussions tenues lors du Forum politique de haut niveau réuni dans l'intervalle et sur les conclusions de la précédente session du Forum.

11. Le Forum sera conduit de manière à éviter tout double emploi avec les autres plateformes et forums régionaux; dans un souci d'efficacité et selon qu'il convient, le Forum sera convoqué en coordination ou en collaboration avec d'autres forums et plateformes.

C. Relations du Forum avec l'appareil de conférence de la Commission

12. Le rapport du Forum tel que défini au paragraphe 7 sera porté à l'attention de la Commission à sa session suivante par le Président ou le Vice-Président du Forum.

13. Le Forum pourra recevoir des contributions des comités subsidiaires de la Commission ainsi que des autres parties prenantes concernées.

14. Le Forum pourra bénéficier des conseils fournis par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission en tant que moyen de consultation des États membres entre les sessions du Forum.

15. Les années où le Forum politique de haut niveau se réunit sous les auspices de l'Assemblée générale sous forme de sommet, ce qui est le cas tous les quatre ans, le Forum pourra se tenir parallèlement à la session de la Commission en avril/mai, et la Commission et le Forum partageront le même thème, selon qu'il convient. Les années où le Forum politique de haut niveau se réunit sous les auspices du Conseil économique et social, le Forum se réunira au plus haut niveau technique.

16. Si les États membres en font la demande, le mandat du Forum pourra être révisé sur recommandation du Forum et après approbation de la Commission, en tenant compte des nouvelles contributions du Forum politique de haut niveau et sur la base de l'examen périodique mené par les États membres.

Appendice III

Mandat du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

Le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission remplit les fonctions suivantes:

a) Renforcer la coopération et la consultation étroites entre les États membres et le secrétariat, notamment en dispensant des conseils et des orientations à prendre en compte par le secrétaire exécutif dans la réalisation des activités respectives;

- b) Jouer le rôle de forum délibérant pour les échanges de vues sur les questions de fond et donner des orientations pour la formulation du programme de la Commission et en rapport avec les changements économiques et sociaux ayant une incidence sur la région Asie-Pacifique;
- c) Conseiller et orienter le secrétaire exécutif dans l'élaboration de propositions pour le cadre stratégique, le programme de travail et les thèmes des sessions de la Commission conformément aux directives données par la Commission;
- d) Recevoir régulièrement des informations sur le fonctionnement administratif et financier de la Commission;
- e) Conseiller et orienter le secrétaire exécutif dans le suivi et l'évaluation de l'exécution du programme de travail de la CESAP et de l'affectation des ressources;
- f) Examiner le projet de calendrier des réunions avant sa présentation à la Commission, à sa session annuelle;
- g) Conseiller et orienter le secrétaire exécutif sur le projet d'ordre du jour des sessions de la Commission et des comités subsidiaires, en veillant comme il se doit à ce que l'ordre du jour soit axé sur les résultats et bien cadré, conformément aux priorités des États membres en matière de développement, telles que définies par ceux-ci, et au chapitre II du Règlement intérieur de la Commission;
- h) Conseiller et orienter le secrétaire exécutif quant aux problèmes économiques et sociaux émergents et autres questions pertinentes à faire figurer à l'ordre du jour provisoire des sessions de la Commission et pour la formulation de l'ordre du jour provisoire annoté desdites sessions;
- i) Être informé de la collaboration et des arrangements connexes entre le secrétariat et les autres organisations internationales et régionales, concernant en particulier les programmes de coopération et les initiatives conjointes à long terme, notamment ceux qui doivent être proposés par le secrétaire exécutif et exécutés sous les auspices du Mécanisme de coordination régionale;
- j) Accomplir toutes autres tâches que lui confie la Commission.

Annexe III

Réunions des organes subsidiaires et autres organes
intergouvernementaux tenues depuis la soixante-douzième session
de la Commission

Organes subsidiaires et bureaux		Session	Cote du document
<i>Comités</i>			
I. Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation		Première session Bangkok 5-7 octobre 2016	E/ESCAP/73/10
Président	M. Meas Po (Cambodge)		
Vice-présidents	M. MD Mozibur Rahman (Bangladesh) M. Jigme Thinlye Namgyal (Bhoutan)		
Rapporteur	M. Anitelu Toimoana (Tonga) M. Bünyamin Er (Turquie)		
II. Comité de statistique		Cinquième session Bangkok 14-16 décembre 2016	E/ESCAP/73/24
Président	M. Suhariyanto (Indonésie)		
Vice-présidents	M. Ning Jizhe (Chine) M ^{me} Wah Wah Maung (Myanmar) M. Alexander Surinov (Fédération de Russie)		
Membre	M. Mohammadsadegh Alipour (République islamique d'Iran)		
Rapporteur	M. Simil Johnson Youse (Vanuatu)		
III. Comité de l'énergie		Première session Bangkok 17-19 janvier 2017	E/ESCAP/73/30
Président	M. Ajith P. Perera (Sri Lanka)		
Vice-présidents	M. Areepong Bhoocha-oom (Thaïlande) M. Talyat Aliev (Fédération de Russie) M. Bhagwati Prasad Pandey (Inde) M. Vijay Nath (Fidji) M. Fengquan An (Chine)		
Rapporteur	M. Ali Gholampour (République islamique d'Iran)		

Organes subsidiaires et bureaux		Session	Cote du document
<i>Conseils d'administration des institutions régionales</i>			
I. Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement		Onzième session Bangkok 5-6 octobre 2016	E/ESCAP/73/18
Président	M. Rodolfo Salalima (Philippines)		
Vice-présidente	M ^{me} Chitranganie Mubarak (Sri Lanka)		
II. Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes		Première session New Delhi 2 novembre 2016	E/ESCAP/73/19
Président	M. Seyed Hamid Pourmohammadi (République islamique d'Iran)		
Vice-président	M. Krishna Bahadur Raut (Népal)		
III. Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique		Douzième session Bangkok 12-13 décembre 2016	E/ESCAP/73/26
Présidente	M ^{me} Josie Perez (Philippines)		
Vice-président	M. Naoki Makita (Japon)		
IV. Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie		Douzième session Islamabad 19-21 décembre 2016	E/ESCAP/73/13
Président	M. Fazal Abbas Maken (Pakistan)		
Vice-président	M. Kolinio Takali (Fidji)		
V. Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable		Treizième session Bogor (Indonésie) 28 février 2017	E/ESCAP/73/8
Président	M. Jitendra Singh (Fidji)		
Vice-président	M. Hasil Sembiring (Indonésie)		
VI. Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable		Douzième session Bangkok 16 mars 2017	E/ESCAP/73/14
Président	M. Rohan Ranganath Amitha Wijekoon (Sri Lanka)		
Vice-président	M. Sultan Ahmmed (Bangladesh)		
<i>Autres réunions intergouvernementales</i>			
I. Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale		Onzième session Ganja (Azerbaïdjan) 22-23 novembre 2016	E/ESCAP/73/27
Président	M. Sahil Babayev (Azerbaïdjan)		

Organes subsidiaires et bureaux		Session	Cote du document
II. Conférence ministérielle sur les transports		Troisième session Moscou 5-9 décembre 2016	E/ESCAP/73/15
Président	M. Maksim Sokolov (Fédération de Russie)		
Vice-présidents	M. Mohammadullah Bataash (Afghanistan) M. Vahan Martirosyan (Arménie) M. Ziya Mammadov (Azerbaïdjan) M. M.A.N. Siddique (Bangladesh) M. Mustappa Sirat (Brunéi Darussalam) M. Chanthol Sun (Cambodge) M. Liu Xiaoming (Chine) M. Jong Gwan Kang (République populaire démocratique de Corée) M. Sugihardjo (Indonésie) M. Davoud Keshavarzian (République islamique d'Iran) M. Koichiro Kakee (Japon) M. Zhenis Kassymbek (Kazakhstan) M. Berik Kamaliyev (Kazakhstan) M. Zhamshitbek Kalilov (Kirghizistan) M. Santisouk Simmalavong (République démocratique populaire lao) M. Liow Tiong Lai (Malaisie) M. Ganbat Dangaa (Mongolie) M. Thant Sin Maung (Myanmar) M. Valdon Dowiyogo (Nauru) M. Sitaram Mahto (Népal) M. Ahsan Iqbal (Pakistan) M. Artemio U. Tuazon Jr. (Philippines) M. Garry V. De Guzman (Philippines) M. Hoontaik Suh (République de Corée) M. Nikolay Asaul (Fédération de Russie) M. Tsydenov Alexey (Fédération de Russie) M. Papaliitele Nickel Lee Hang (Samoa) M. Sherali Ganjalzoda (Tadjikistan) M. Ormsin Chivapruck (Thaïlande) M. Oraz Hurtyyev (Turkménistan) M. Monise Laafai (Tuvalu) M. Nguyen Hong Truong (Viet Nam)		
Rapporteur	M. Dhana Bahadur Tamang (Népal)		
III. Forum Asie-Pacifique pour le développement durable		Quatrième session Bangkok 29-31 mars 2017	E/ESCAP/73/31
Président	M. Ahsan Iqbal Chaudhary (Pakistan)		
Vice-présidents	M. Thinley Namgyel (Bhoutan) M. Semi Koroilavesau (Fidji) M. Subandi Sardjoko (Indonésie) M ^{me} Zhyldyz Polotova (Kirghizistan) M. Min Bahadur Shrestha (Népal) M. Gamini Jayawickrama Perera (Sri Lanka) M. Arjuna Sujeewa Senasinghe (Sri Lanka) M. Ezizgeldi Annamammedov (Turkménistan)		
Rapporteur	M ^{me} Rosemarie G. Edillon (Philippines)		

Annexe IV

Publications et documents de la Commission

A. Publications parues depuis la soixante-douzième session *

Direction exécutive et gestion

Rapport annuel 2016 de la CESAP.

What's Ahead @ ESCAP. **

Sous-programme 1

Politiques macroéconomiques et développement inclusif¹

Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2017: Investing in Infrastructure for an Inclusive and Sustainable Future. ST/ESCAP/2774 (numéro de vente E.17.II.F.9).

Asia-Pacific Development Journal:

Vol. 23, No. 1, June 2016. ST/ESCAP/2764 (numéro de vente E.17.II.F.4).

Vol. 23, No. 2, December 2016. ST/ESCAP/2767 (numéro de vente E.17.II.F.6).

CAPSA e.digest: **

May 2016.

June 2016.

July 2016.

August 2016.

September 2016.

October 2016.

November 2016.

December 2016.

January 2017.

February 2017.

March 2017.

CAPSA e.flash: **

May 2016.

June 2016.

July 2016.

August 2016.

September 2016.

October 2016.

November 2016.

December 2016.

January 2017.

February 2017.

March 2017.

* Le cas échéant, la cote du document de la CESAP et (entre parenthèses) le numéro de vente de la publication des Nations Unies sont indiqués. Un double astérisque (**) signale les publications uniquement disponibles en ligne.

¹ Dont le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (CRPAD).

CAPSA Fact Sheets:

- No. 17/2016: “Supporting value chains for seed development of pulses, legumes and oil crops in Myanmar’s dry zone”.
- No. 18/2016: “Supporting climate resilient and sustainable agriculture in Myanmar’s dry zone”.
- No. 19/2016: “Assessment of stakeholder interventions for sustainable agriculture in Myanmar’s dry zone”.
- No. 20/2016: “Strengthening policies, institutions and processes for sustainable agricultural mechanization development in Myanmar’s dry zone”.
- No. 21/2016: “Promoting custom hiring of agricultural machines for climate resilient agriculture in Myanmar’s dry zone”.

CAPSA Working Papers:

- No. 110, 2016: “Promoting private sector engagement for agricultural development in Myanmar’s dry zone”.
- No. 111, 2017: “Promoting participatory decision-making for better policy design and implementation for sustainable agriculture in Myanmar’s dry zone”.

CAPSA Case Studies:

- “Assessment of stakeholder interventions for sustainable agriculture in Myanmar’s dry zone”.
- “Policies, institutions and processes to support climate resilient and sustainable agriculture in Myanmar’s dry zone: role of national environment policy, national comprehensive development plan and national strategy on poverty alleviation and rural development”.
- “Policies, institutions and processes to support value chains for seed development for pulses, legumes and oil crops in the dry zone”.
- “Policies, institutions and processes to support agricultural mechanization development in Myanmar’s dry zone”.
- “Stakeholder mapping for custom hiring of agricultural machines in the dry zone of Myanmar”.

CAPSA Training Manuals:

- “Mungbean: seed production training manual”.
- “Business management of custom hiring of agricultural machinery in the dry zone”.
- “Participatory rural appraisal to support local planning for climate-resilient agriculture”.

Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2016: Year-end Update.
ST/ESCAP/2762.

Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2017: Governance and Fiscal Management. ST/ESCAP/2771 (numéro de vente E.17.II.F.8).

Enhancing Regional Economic Cooperation and Integration in Asia and the Pacific.
ST/ESCAP/2781.

MPFD Policy Briefs: **

- No. 42, June 2016: “Developing renewable energy in Pacific small island developing States”.
- No. 43, June 2016: “Smooth transition and graduation of least developed countries: coping with natural disasters and climate change”.
- No. 44, July 2016: “Enhancing financial inclusion in Asia and the Pacific”.
- No. 45, April 2017: “Promoting effective public-private partnerships for infrastructure development”.

- No. 46, April 2017: "Taxing for shared prosperity".
- No. 47, April 2017: "Policy approaches to scale impact investment in Asia-Pacific".
- No. 48, April 2017: "Promoting investment in the Asia-Pacific Information Superhighway (AP-IS)".
- No. 49, April 2017: "Financing social protection".
- No. 50, April 2017: "Financing energy connectivity".
- No. 51 May 2017: "Fiscal stance and fiscal sustainability in Asia and the Pacific".
- No. 52, May 2017: "Social protection in Asia and the Pacific: why now and where do we stand?".
- No. 53, May 2017: "Internalizing the environmental costs of production: policy instruments and priorities".
- No. 54, May 2017: "Role of governance in clean energy innovation policies in East and North-East Asia".
- No. 55, May 2017: "Deepening integration for economic diversification in North and Central Asia".
- No. 56, May 2017: "Fiscal policy for better health outcomes in the Pacific".
- No. 57, May 2017: "Structural transformation to create high-productivity jobs in South and South-West Asia".
- No. 58, May 2017: "Narrowing development gaps through better governance in South-East Asia".
- No. 59, May 2017: "How does governance affect fiscal management? Evidence from Asian-Pacific countries".
- No. 60, May 2017: "E-Government for better governance and fiscal management".
- No. 61, May 2017: "Governance and development outcomes: chicken and egg".

*MPFD Working Papers:***

- WP/16/05, June 2016: "Obstacles to productivity in Asia and Pacific region: finance reigns".
- WP/16/06, June 2016: "China's productivity: past success and future challenges".
- WP/16/07, June 2016: "Fostering productivity in the rural and agricultural sector for inclusive growth and sustainable development in Asia and the Pacific".
- WP/16/08, June 2016: "Productivity growth in India: determinants and policy initiatives based on the existing literature".
- WP/16/09, June 2016: "Complementarities between the global programmes of action and the 2030 Agenda for Sustainable Development".
- WP/17/01, February 2017: "What's gender got to do with firm productivity? Evidence from firm level data in Asia".
- WP/17/02, April 2017: "Estimating infrastructure financing needs in Asia-Pacific least developed countries, landlocked developing countries and small island developing States".
- WP/17/03, April 2017: "Do data show divergence? Revising global income inequality trends".
- WP/17/04, April 2017: "Tapping capital markets and institutional investors for infrastructure development".
- WP/17/05, April 2017: "Metropolitan city finances in the Asia and Pacific region: issues, problems and reform options".
- WP/17/06, April 2017: "Environmental tax reforms in Asia and the Pacific".

- WP/17/07, April 2017: “Issues paper on tax policy and public expenditure management for sustainable development”.
- WP/17/08, April 2017: “Public-private partnerships for cross-border infrastructure development”.
- WP/17/09, April 2017: “PPP policy, legal and institutional frameworks in Asia and the Pacific”.
- WP/17/10, April 2017: “Financial regulatory issues for financial inclusion”.
- WP/17/11, April 2017: “Small and medium enterprises financing”.
- WP/17/12, April 2017: “Tax incentives and tax base protection in developing countries”.
- WP/17/13, April 2017: “Prospects for progressive tax reforms in Asia-Pacific”.
- WP/17/14, April 2017: “The state of finance in Asia and the Pacific”.

*Palawija Newsletter:*** (CAPSA)

Vol. 33, No. 1, April 2016

- “Role of research in nutrition-sensitive agriculture for food security in Asia and the Pacific”.
- “Nutrition and gender sensitive agriculture”.

Vol. 33, No. 2, August 2016

- “Promoting sustainable agriculture production and products in the Asia and Pacific region”.
- “Sustainability certification in Indonesia: the road towards sustainability?”.

Vol. 33, No. 3, December 2016

- “Small-scale farmer innovation for sustainable agriculture: building on indigenous knowledge to move towards farmer-led joint research”.
- “Dampit cropping pattern: East Java farmer-led innovation to respond to climate change”.

SATNET Asia Update: (CAPSA)

No. 12, April 2016.

No. 13, September 2016.

No. 14, December 2016.

No. 15, January 2017.

No. 16, February 2017.

No. 17, March 2017.

Sous-programme 2
Commerce et investissement²

“ANTAM standard code for testing of power tillers” (CSAM).

“ANTAM standard code for testing of powered knapsack misters-cum-dusters” (CSAM).

*ARTNeT Newsletter:***

May 2016.

June 2016.

July 2016.

August 2016.

² Dont le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) et le Centre pour la mécanisation agricole durable (CMAD).

September 2016.

October 2016.

November 2016.

December 2016.

January 2017.

February 2017.

March 2017.

ARTNeT Policy Briefs: **

No. 49, November 2016: “The role of ICT in implementation of the WTO Trade Facilitation Agreement: some preliminary reflections”.

ARTNeT Working Papers: **

No. 156, June 2016: “Asymmetries in international merchandise trade statistics: a case study of selected countries in Asia and the Pacific”.

No. 157, July 2016: “The economic impact of Trans-Pacific partnership: what have we learned from CGE simulation?”.

No. 158, August 2016: “Inequality in Asia: convergence and determinants”.

No. 159, August 2016: “Does access to finance facilitates the firm’s ability to export? Experience from Asia-Pacific countries”.

No. 160, September 2016: “Relative benefits/losses of India aligning with RCEP and BRICS countries under the conjecture of free trade area in goods”.

No. 161, September 2016: “Farmer suicides in India and the weather god”.

No. 162, October 2016: “Services liberalization in transition economies: the case of North and Central Asia”.

No. 163, October 2016: “Ageing and consumer spending: some preliminary findings from India and China”.

No. 164, November 2016: “Do trade facilitation provisions in regional trade agreements matter? Impact on trade costs and multilateral spillovers”.

No. 165, January 2017: “Regional trade agreements and cross-border trade costs: the case of Pacific island countries”.

No. 166, April 2017: “Policy landscape of trade in environmental goods and services”.

Asia-Pacific Tech Monitor (APCTT):

Vol. 33, No. 1, January-March 2016: “Science, technology and innovation as a means to achieve 2030 sustainable development agenda”.

Vol. 33, No. 2, April-June 2016: “Technology transfer through foreign direct investment: policy approaches in the Asia-Pacific region”.

Vol. 33, No. 3, July-September 2016: “Social innovation for inclusive and sustainable development: current practices and challenges”.

Asia-Pacific Trade and Investment Agreements Database. **

APTIAD Briefing Notes: **

No. 8, August 2016: “An update on the preferential trade agreements of Asia-Pacific economies”.

Asia-Pacific Trade and Investment Report 2016: Recent Trends and Developments.
ST/ESCAP/2760 (numéro de vente E.16.II.F.23).

CSAM Case Studies **

“Policies, institutions and processes to support agricultural mechanization development in Myanmar’s dry zone”.

“Stakeholder mapping for custom hiring of agricultural machines in the dry zone of Myanmar”.

*CSAM Policy Briefs***

“Promoting custom hiring of agricultural machines for climate resilient agriculture in Myanmar’s dry zone”.

“Strengthening policies, institutions and processes for sustainable agricultural mechanization development in Myanmar’s dry zone”.

*CSAM Training Manuals:***

“Business management of custom hiring of agricultural machinery in the dry zone”.

“ANTAM standard codes for testing of power tillers”.

“ANTAM standard codes for testing of powered knapsack misters-cum-dusters”.

*ESCAP-World Bank Trade Cost Database.***

*ESCAP International Supply Chain Connectivity (ISCC) Index.***

*Expert Database (UNNExT).***

*ESCAP Trade Facilitation Newsletters:***

April-June 2016.

October-December 2016.

July-September 2016.

January-March 2017.

*NIS Diagnosis and STI Strategy Development to Achieve National Sustainable Development Goals (APCTT, 2016).***

*NTMs, rules of origin and tariff concessions database (APCTT).***

“Proceedings of the 3rd Regional Forum on Sustainable Agricultural Mechanization in Asia and the Pacific” (New Delhi, CSAM, 2016).**

*Regional Organizations Cooperation Mechanism for Trade Facilitation (ROC-TF) Newsletter:***

No. X, August 2016.

No. XI, February 2017.

Science, Technology and Innovation for Sustainable Development in Asia and the Pacific: Policy Approaches for Least Developed Countries. ST/ESCAP/2756 (numéro de vente E.16.II.F.22).

The Asia-Pacific Trade Agreement: Promoting South-South Regional Integration and Sustainable Development. ST/ESCAP/2765 (numéro de vente E.16.II.F.13).

*The Research Paper on Trade and Investment Policies of Agricultural Machinery in Selected Countries (CSAM).***

*Trade and Investment Working Paper Series:***

No. 1, April 2016: “Trade performance of Asian landlocked developing economies: state of play and the way forward”.

No. 2, November 2016: “Paperless trade in regional trade agreements”.

No. 1, January 2017: “Renewable energy sector in emerging Asia: development and policies”.

*Trade Insights:***

No. 17, April 2016: “Trade in the digital age: can e-residency be an enabler for Asia-Pacific developing countries?”.

No. 18, July 2016: “Removing obstacles to low value consignments trade for Asia-Pacific small and medium-sized enterprises”.

No. 19, August 2016: “Adding value to Indonesian mining exports: time to revisit export restrictions?”.

No. 20, March 2017: “Implications of Brexit to the Asia-Pacific region: with a focus on least developed countries”.

UNNExT Brief:

No. 19, March 2017: “Electronic phytosanitary certificates for agricultural commodities in Malaysia”.

*Updates from CSAM:***

June 2016.

September 2016.

December 2016.

April 2017.

*VATIS Update: Biotechnology (APCTT):***

Vol. 1, No. 129, January-March 2016.

Vol. 1, No. 130, April-June 2016.

Vol. 1, No. 131, July-September 2016.

Vol. 1, No. 132, October-December 2016.

*VATIS Update: Food Processing (APCTT):***

Vol. 3, No. 127, January-March 2016.

Vol. 3, No. 128, April-June 2016.

Vol. 3, No. 129, July-September 2016.

Vol. 3, No. 130, October-December 2016.

*VATIS Update: New and Renewable Energy (APCTT):***

Vol. 2, No. 128, January-March 2016.

Vol. 2, No. 129, April-June 2016.

Vol. 2, No. 130, July-September 2016.

Vol. 2, No. 131, October-December 2016.

*VATIS Update: Ozone Layer Protection (APCTT):***

Vol. 4, No. 134, January-February 2016.

Vol. 4, No. 135, March-April 2016.

Vol. 4, No. 136, May-June 2016.

*VATIS Update: Waste Management (APCTT):***

Vol. 5, No. 124, January-March 2016.

Vol. 5, No. 125, April-June 2016.

Vol. 5, No. 126, July-September 2016.

Vol. 5, No. 127, October-December 2016.

Sous-programme 3

Transports

“Guide on establishing an automated customs transit transport system”.**

“Study report on making the road sector a key vehicle for sustainable development”.

*Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific:***

No. 86, Sustainable Rural Access, ST/ESCAP/SER.E/86.

Sous-programme 4
Environnement et développement

Annual Thematic Report: Eradicating Poverty and Promoting Prosperity in a Changing Asia-Pacific. ST/ESCAP/2775.

Asia-Pacific Sustainable Development Goals Outlook. ST/ESCAP/2776.

Sous-programme 5
Technologies de l'information et de la communication et réduction et gestion des risques de catastrophe

"Effect of open international gateways on the broadband connectivity market".**

"Updated analysis of the broadband infrastructure in Asia-Pacific".**

"State of ICT in Asia and the Pacific 2016: uncovering the widening broadband divide".**

Building e-Resilience in China: Enhancing the Role of Information and Communications Technology for Disaster Risk Management (Bangkok, ESCAP, 2016).**

Sous-programme 6
Développement social

"2016 ESCAP Population data sheet".

Accessibility for All: Good Practices of Accessibility in Asia and the Pacific to Promote Disability-Inclusive Development. ST/ESCAP/2763.

Asia-Pacific Population Journal:

Vol. 31, No.1, July 2016. ST/ESCAP/2758.

"Disability in Asia and the Pacific: the facts".

"E-government for women's empowerment in Asia and the Pacific".

"Policy brief: financing social protection".

"Social protection fact sheet 2016".

"Youth fact sheet 2016".

Sous-programme 7
Statistiques

Statistical online database (15 December 2016).**

SD Working Paper Series: **

SD/WP/03/September 2016: "Business demography statistics: a case study of selected countries in Asia-Pacific".

SD/WP/04/March 2017: "A weighted extrapolation method for measuring the SDGs progress".

SD/WP/05/May 2017: "Tracking progress towards the SDGs: measuring the otherwise ambiguous progress".

Making Data Count for All: Good Practices in Integrating Gender in National Statistical Systems (2016).**

Civil Registration and Vital Statistics Decade in Asia and the Pacific: The Situation at the Beginning of the CRVS Decade (Bangkok, ESCAP, 2017).**

Sous-programme 8
Activités sous-régionales pour le développement

Achieving Sustainable Development Goals in East and North-East Asia. ST/ESCAP/2769 (numéro de vente E.17.II.F.7).

"Achieving the Sustainable Development Goals in North and Central Asia".

Achieving the Sustainable Development Goals in South Asia: Key Policy Priorities and Implementation Challenges. ST/ESCAP/2740 (numéro de vente E.17.II.F.12).

“North and Central Asia as a transit hub: potential, challenges, and way forward”.

“Outcome report: regional capacity development workshop on mainstreaming disaster risk reduction in sustainable development planning”.

*South and South-West Asia Development Papers:***

No. 1601, August 2016: “Strategies for achieving the Sustainable Development Goals (SDGs) in South Asia: lessons from policy simulations”.

*South and South-West Asia SDGs Updates:***

November-December 2016.

January-February 2017.

March-April 2017.

*South and South-West Asia Policy Brief Series:***

No. 36, April 2016: “Boosting women’s workforce participation in South and South-West Asia”.

Unlocking the Potential for East and North-East Asian Regional Economic Cooperation and Integration. ST/ESCAP/2770 (numéro de vente E.16.II.F.3).

Unlocking the Potential of Regional Economic Cooperation and Integration in South Asia: Potential, Challenges and the Way Forward. ST/ESCAP/2779 (numéro de vente E.17.II.F.14).

Sous-programme 9 **Énergie**

Regional Trends Report on Energy for Sustainable Development in Asia and the Pacific: 2015 Edition. ST/ESCAP/2723.

Regional Trends Report on Energy for Sustainable Development in Asia and the Pacific: 2016 Edition. ST/ESCAP/2768 (numéro de vente E.17.II.F.2).

Towards a Sustainable Future: Energy Connectivity in Asia and the Pacific. ST/ESCAP/2757 (numéro de vente E.16.II.F.24).

B. Documents soumis à la Commission à sa soixante-treizième session

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/73/L.1	Ordre du jour provisoire	1 c)
E/ESCAP/73/L.2/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
E/ESCAP/73/L.3	Projet de rapport: Organisation de la soixante-treizième session de la Commission	12
E/ESCAP/73/L.3/Add.1	Projet de rapport: État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la Commission	12
E/ESCAP/73/L.4	Projet de résolution: Alignement de l'appareil de conférence de la Commission sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030	6
E/ESCAP/73/L.5/Rev.1	Projet de résolution: Renforcement du mécanisme régional pour la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	2 b)
E/ESCAP/73/L.6	Projet de résolution: Promouvoir la connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique	3 b)
E/ESCAP/73/L.7	Projet de résolution: Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique	3 c)
E/ESCAP/73/L.8	Projet de résolution: Renforcer le soutien de la région Asie-Pacifique à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14	3 d)
E/ESCAP/73/L.9	Projet de résolution: Mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au moyen de la coopération régionale	3 e)
E/ESCAP/73/L.10/Rev.1	Projet de résolution: Renforcement de la coopération régionale en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique	3 f)
E/ESCAP/73/L.11	Projet de résolution: Renforcer la coopération régionale en faveur du développement de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique	3 j)
E/ESCAP/73/L.12	Projet de résolution: Feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique	4
E/ESCAP/73/L.13	Projets de décision	12
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/73/1	Mise en œuvre régionale du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	2 a)
ESCAP/73/2	Rapport sur l'Atelier régional de renforcement des capacités sur la modélisation des objectifs de développement durable pour les pays les moins avancés en Asie et dans le Pacifique	2 a)

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/73/3	Mise en œuvre régionale du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	2 b)
E/ESCAP/73/4	Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et des objectifs de développement durable dans le Pacifique	2 c)
E/ESCAP/73/5	Résumé du Rapport 2017 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers	2 d)
E/ESCAP/73/6	Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission	3
E/ESCAP/73/7	Renforcer la coopération régionale en faveur de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique	10
E/ESCAP/73/8	Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa treizième session	3 a)
E/ESCAP/73/9	Rapport sur l'Atelier régional relatif à l'adaptation du Programme 2030 et du Programme d'action d'Istanbul au niveau national pour les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique	3 a)
E/ESCAP/73/10	Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation sur sa première session	3 b) et e)
E/ESCAP/73/11	Rapport de la troisième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier	3 b)
E/ESCAP/73/12	Rapport sur le commerce, l'investissement, la science, la technologie et l'innovation en tant que moyen de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	3 b)
E/ESCAP/73/13	Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa douzième session	3 b)
E/ESCAP/73/14	Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa douzième session	3 b)
E/ESCAP/73/15	Rapport de la Conférence ministérielle sur les transports à sa troisième session	3 c)
E/ESCAP/73/15/Add.1	Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021)	3 c)
E/ESCAP/73/16	Urbanisation et développement durable en Asie et dans le Pacifique: liens et incidences sur les politiques	3 d)
E/ESCAP/73/17	Début de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région Asie-Pacifique: intégration et questions d'environnement et de développement	3 d)
E/ESCAP/73/18	Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa onzième session	3 e)

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/73/19	Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur sa première session	3 f)
E/ESCAP/73/20	Les applications des techniques spatiales au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030	3 f)
E/ESCAP/73/21	Rapport sur les mécanismes de coopération régionale pour l'évaluation multirisque et l'alerte rapide	3 f)
E/ESCAP/73/22	Préparatifs du troisième examen régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique	3 g)
E/ESCAP/73/23	Préparatifs de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)	3 g)
E/ESCAP/73/24	Rapport du Comité de statistique sur sa cinquième session	3 h)
E/ESCAP/73/25	Rapport sur le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique sur sa deuxième réunion	3 h)
E/ESCAP/73/26	Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa douzième session	3 h)
E/ESCAP/73/27	Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sur sa onzième session	3 i)
E/ESCAP/73/28	Perspectives sous-régionales en matière de développement durable de l'Asie et du Pacifique	3 i)
E/ESCAP/73/29	Résumé de l'Étude 2017 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique	9 b)
E/ESCAP/73/30	Rapport du Comité de l'énergie sur sa première session	3 j)
E/ESCAP/73/31	Rapport du quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	4 a)
E/ESCAP/73/32	Note verbale en date du 10 mai 2017 adressée à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de Sri Lanka en Thaïlande	4 b)
E/ESCAP/73/33	Programme de travail proposé pour la période biennale 2018-2019	5 a)
E/ESCAP/73/34	Modifications de programme pour la période biennale 2016-2017	5 b)
E/ESCAP/73/35	Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités	5 c)
E/ESCAP/73/36	Examen de la mise en œuvre de la résolution 71/1 de la Commission	6
E/ESCAP/73/37	Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	7
E/ESCAP/73/38	Date, lieu et thème de la soixante-quatorzième session de la Commission (2018)	8
E/ESCAP/73/39	Renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique	9 a)

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Documents d'information (en anglais seulement)</i>		
E/ESCAP/73/INF/1/Rev.1	Report of the Coordinating Committee for Geoscience Programmes in East and South-East Asia (CCOP)	3 d)
E/ESCAP/73/INF/2	Report of the Mekong River Commission	3 d)
E/ESCAP/73/INF/3/Rev.1	Report of the Typhoon Committee	3 f)
E/ESCAP/73/INF/4	Report of the Panel on Tropical Cyclones	3 f)
E/ESCAP/73/INF/5	Status of the implementation of Sustainable Development Goal 7 in Asia and the Pacific	3 j)
E/ESCAP/73/INF/6	Global attention to sustainable transport development	3 c)
E/ESCAP/73/INF/7	Interim programme performance report for the biennium 2016-2017	3
E/ESCAP/73/INF/8	Asia-Pacific Business Forum 2017	3 b)
E/ESCAP/73/INF/9	Note verbale dated 28 April 2017 from the Office of H.E. Mr. Min Bahadur Shrestha, Vice-Chairman, National Planning Commission of Nepal addressed to the secretariat of the Economic and Social Commission for Asia and the Pacific	9 a)
<i>Documents de séance (en anglais seulement)</i>		
E/ESCAP/73/CRP.1	Draft decisions	12

B17-00750

ISBN: 978-92-1-800013-2

